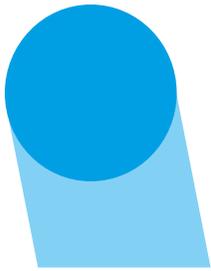




RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA RÉUNION





ÉDITO

2020 a été marquée par la crise Covid-19 et ses conséquences, tant économiques, sociales que sociétales, obligeant notre Collectivité à adapter sa stratégie pour surmonter cette épidémie.

Chef de file de l'action sociale, notre collectivité s'est fortement mobilisée pour accompagner notre territoire et sa population à faire face aux conséquences catastrophiques de cette crise.

Dès mars 2020, nous avons rapidement réagi en débloquant une enveloppe de 40 millions d'euros, dans le cadre du Pacte de solidarité et d'urgence sociale, afin de prévenir la rupture numérique de nos collégiens et d'accompagner les plus vulnérables dans ce contexte.

Le Département a souhaité inscrire son action dans la durée, face à une épidémie qui perdure et qui laissera de profondes blessures pour notre île, tant pour la population que pour notre économie. C'est la raison pour laquelle nous avons voté en juillet 2020 le plan départemental de relance économique et sociale, d'un montant de 570 millions d'euros, visant à soutenir le redémarrage économique, l'investissement massif au profit des territoires, le soutien à l'agriculture, et l'accompagnement des plus vulnérables.

Si la crise sanitaire a amené une mobilisation énergique de nos services, le Département a malgré tout tenu le cap de ses engagements. La mise en œuvre du Pacte de Solidarité Territoriale s'est poursuivie en 2020. L'agriculture a été un axe prioritaire avec la mobilisation de nos ressources pour le développement agricole du territoire et la promotion des produits péi.

La politique d'aménagement du territoire a quant à elle pu bénéficier d'une hausse de notre budget d'investissement, donnant à voir une collectivité départementale plus que jamais mobilisée pour aménager les routes et notre réseau hydraulique, ainsi que pour la valorisation touristique du patrimoine naturel et bâti départemental.

L'action sociale est naturellement demeurée une priorité en 2020. Nous avons ainsi poursuivi la mise en œuvre du plan pauvreté au niveau local. Le Département a pu également engager une nouvelle dynamique dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Notre engagement pour le bien-vieillir, via la mise en œuvre du Plan sénior, s'est affirmé avec notamment une politique ambitieuse de résorption des pensions marrons et la poursuite de la création de nouvelles Maisons d'accueillants familiaux.

L'éducation, la culture et le sport ont bénéficié d'un soutien accru du Département, soucieux de préserver ces domaines fondamentaux à l'épanouissement et au développement humain.

2020 a également été une année d'innovation sociale avec le lancement effectif du dispositif R+, conformément aux engagements pris suite à la recentralisation du RSA par l'Etat, permettant à près d'un millier de Réunionnais de s'inscrire en 2020 dans un parcours d'insertion que nous espérons durable.

Notre Collectivité s'est aussi distinguée par un engagement marqué et remarqué au profit de l'environnement, avec la poursuite du plan un million d'arbres et l'élaboration du Plan de transition écologique et solidaire.

2020 a été une année très particulière, durant laquelle le Département a fait montre d'une grande résilience, se positionnant comme le gardien des solidarités réunionnaises, au profit du territoire, de la population, et d'un avenir durable.

SOMMAIRE

Les temps forts de 2020 4-5

Le Département de La Réunion en bref 6

L'assemblée départementale 7



La direction générale des services 8

Le Plan de Relance de l'Activité Économique et Sociale 9

La mission Europe 10

La mission Coopération Internationale 11

La mission Pilotage, Performance et Modernisation 12

Les Affaires Juridiques et Assemblées 13

L'Antenne de Paris 14



Renforcer les solidarités 15

L'autonomie des personnes âgées et handicapées 16

La protection de l'enfance 15

L'action sociale 18



Développer les action territoriales et l'insertion 19

Les territoires d'action sociale 20

L'insertion 22



Favoriser l'épanouissement humain 24

L'habitat 25

La culture et le sport 26

L'éducation des collégiens et des étudiants 28



Développer le territoire 30

Les routes 31

L'agriculture 32

Le tourisme et l'environnement 34



La qualité de vie au travail 36

Les ressources humaines 37

Les moyens généraux 38

Les bâtiments et espaces publics 39



Les services ressources 40

La commande publique 41

L'informatique 42

Les finances 43

LES TEMPS FORTS 2020

JANVIER

Vœux du Président
aux agents



Conférence Régionale
des Acteurs en présence
de M. Vincent Reymond
délégué interministériel à
la lutte contre la Pauvreté

FÉVRIER



Inauguration du
Salon Internationale
de l'Agriculture

3^e atelier de
formation R+

MARS

Confinement : mise
en œuvre du Plan de
Continuité d'Activité



Prix Célimène 2020

Commission
permanente : vote du
Pacte de Solidarité
d'Urgence Sociale

AVRIL



Plan masques



Distribution de paniers
fraîcheurs

Distribution de masques
aux collectivités

MAI



Déconfinement : envoi de
colis péi aux étudiants

Inauguration d'un atelier
de couture à Saint-Louis



Réception de masques

JUIN



Distribution de
« kit dengue » à
destination des
Accueillants et
Assistants Familiaux

Réunion de mobilisation
de nos partenaires
médico-sociaux dans
le cadre de la stratégie
de résorption des
pensions marron

JUILLET

Plan de Relance de l'Activité Economique et Sociale



Week-end Parentalité

Vote du Compte Administratif : dernier exercice comptable avec la compétence RSA

AOÛT

Installation de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

Pose de la 1^{re} pierre de la chaine de refoulement à Saint-Leu



Signature du 1^{er} contrat R+

SEPTEMBRE



1^{re} finale du Concours d'Éloquence dans les collèges



Lancement du Challenge des Créateurs

Ateliers de co-construction des Lignes Directrices de Gestion (DRH)

OCTOBRE

Rencontres départementales de la commande publique



Signature de la convention sur la stratégie de prévention et de protection de l'enfance en présence d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles



16^e édition des Week-ends Nature

NOVEMBRE



Installation du 1^{er} arbre solaire



Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Prix départemental du Mérite

DÉCEMBRE



Plan 1 Million d'arbres : plantation à Bois d'olives et Bois de Nèfles

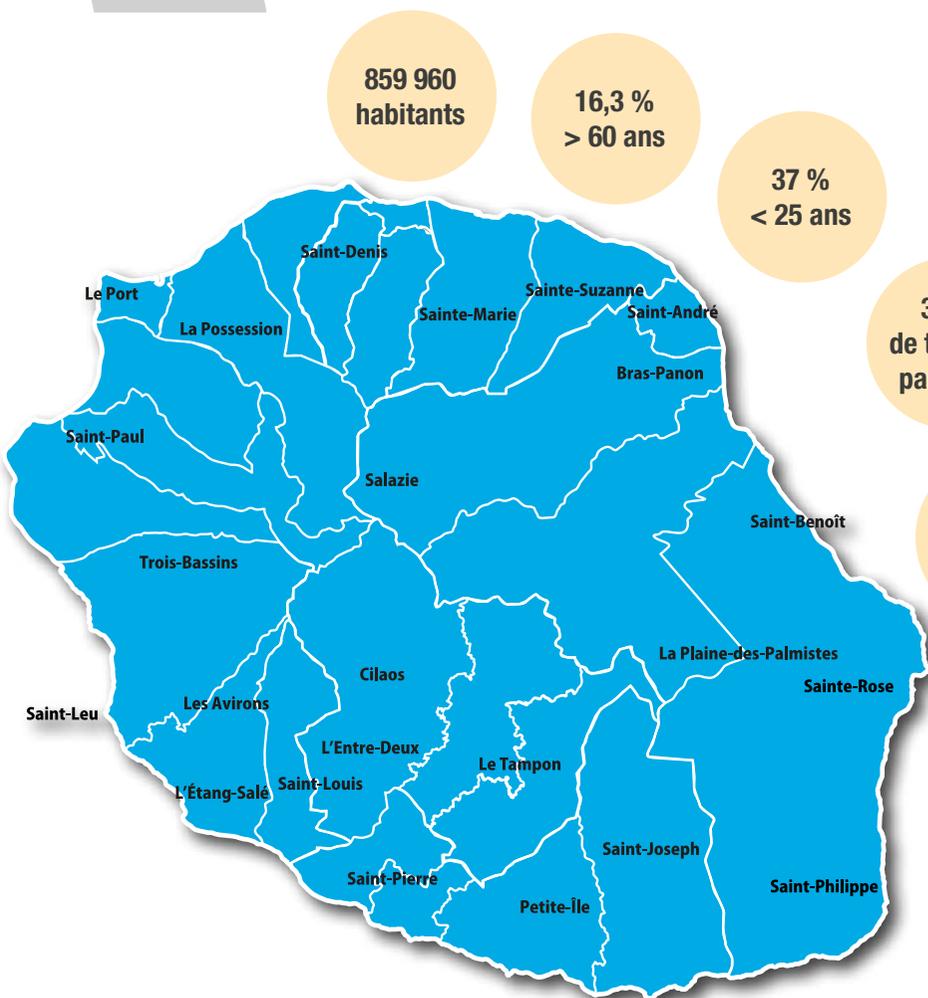


Gran 20 Désanm au Musée de Villèle

Lancement du « Pass Bien-Être »

Le Département de La Réunion

EN BREF



859 960
habitants

16,3 %
> 60 ans

37 %
< 25 ans

39 %
de taux de
pauvreté

21 %
de taux de
chômage

- **394 sites**
- **5 230 agents**
- **1,080 Mds €**
budget annuel

Jeunesse

- 85 collèges publics et privés ;
- 60 700 collégiens ;
- 11 900 étudiants boursiers.

Insertion

- 98 322 foyers bénéficiaires du RSA.

Enfance

- 15 080 enfants et femmes en consultation médicale en PMI et CPF ;
- 45 sites PMI ;
- 6 105 bénéficiaires d'au moins une mesure ASE, dont 2 732 enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance ;
- 839 familles d'accueil.

Habitat

- 2 986 aides du fonds de solidarité pour le logement ;
- 1 462 foyers bénéficiaires de travaux d'amélioration de l'habitat.

Handicap

- 4 176 bénéficiaires de la prestation compensatrice ;
- 1 436 places en établissement.

Seniors

- 16 967 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;
- 1 829 places en établissement ;
- 698 familles d'accueil.

Culture Sport

- 10 artistes en résidence ;
- 146 artistes et associations soutenues ;
- 44 ligues sportives soutenues ;
- 202 sportifs de haut niveau accompagnés.

Économie

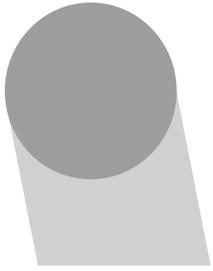
- 149,7 M€ de commande publique engagés ;
- 385,5 M€ de FEADER disponibles sur la période 2014-2020 (taux de programmation : 90 %).

Agriculture-Irrigation

- 50 000 ha de Surface Agricole utile dont 15 000 ha irrigués ;
- 7 000 exploitations, 15 000 emplois.

Environnement

- 722 km de routes départementales (420 km en zone de montagne, 156 radiers) ;
- 95 000 ha d'espaces naturels.



L'assemblée départementale

Le Conseil Départemental se réunit en assemblée plénière au moins une fois par trimestre. Les 50 conseillers départementaux débattent et délibèrent sur les dossiers proposés par le président et soumis à l'avis des commissions sectorielles.

Le Conseil Départemental délibère sur tous les dossiers présentant un intérêt départemental dans le cadre des compétences qui lui sont confiées par la loi mais peut également déléguer certaines de ses compétences à la Commission Permanente et à l'exécutif.

En 2020, l'assemblée plénière s'est **réunie 5 fois** et a examiné au total **35 rapports**.

La commission permanente composée du président, de **13 vice-présidents** et de **18 conseillers départementaux** s'est réunie **11 fois** pour l'examen de **331 rapports** et **21 notes d'information**.

La Commission d'Appel d'offres et la Commission Consultative des Achats, composées du **président de la CAO**, de **5 conseillers départementaux titulaires** et de **2 suppléants** se sont réunies 22 fois pour l'examen de **224 rapports**.

Les propositions soumises au vote de l'assemblée plénière et de la commission permanente sont examinées au préalable par les commissions sectorielles qui émettent un avis lu en séance.

Ces commissions ont examiné au total **347 rapports** :

- Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et Internationales de la Cohésion Territoriale et de la Modernisation ;

66
RAPPORTS

- Commission de l'Agriculture, de l'Eau, de l'Environnement, de la Ruralité et du Développement des Hauts et des Affaires Européennes ;

65
RAPPORTS

- Commission des Solidarités et de la Cohésion Social ;

54
RAPPORTS

- Commission des Investissements ;

49
RAPPORTS

- Commission de l'Education, de la Culture, du Sport, de la Jeunesse et de la Mobilité ;

46
RAPPORTS

- Commission de l'Insertion ;

46
RAPPORTS

- Commission Conjointe.

20
RAPPORTS





LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

La Direction Générale des Services a pour principale mission de piloter et coordonner l'ensemble des services du Département sous l'autorité de l'exécutif départemental.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie qui a frappé La Réunion à partir de février 2020, et affecté de façon significative le fonctionnement de la collectivité, dont une des priorités a été de garantir la sécurité sanitaire des agents et des publics partenaires, notamment par l'approvisionnement et la mise à disposition de moyens de protection (masques, solution hydro-alcoolique). Dans ce cadre, il convient de souligner l'action remarquable qui a consisté en la mise en œuvre d'une unité de production de masques réutilisables faisant intervenir des centaines de bénéficiaires du RSA au sein d'un gymnase d'un collège réaménagé en atelier de production.

Le confinement généralisé décidé par les autorités régaliennes du 17 mars au 11 mai 2020 a conduit le Département à mettre en place un plan de continuité de l'activité (PCA) qui a permis à la collectivité de soutenir un niveau significatif d'activité avec la mobilisation de plus de 730 agents en présentiel ou en télétravail.

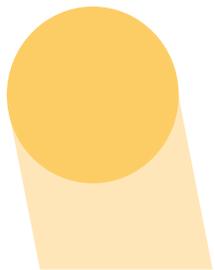
Ce niveau d'investissement remarquable s'avérait nécessaire en vue de la gestion des situations d'urgence sociale aggravées par l'épidémie de Covid 19.

Ainsi, les services ont su élaborer, à la demande de l'Autorité, les réponses diligentes à la situation de crise, par la mise en œuvre du Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale (PSUS) et du Plan Départemental de Relance Economique et Sociale (PDRES) se traduisant par un engagement significatif, à hauteur respectivement de 40 M€ et de 570 M€ sur 5 ans.

Malgré la situation de crise liée à l'épidémie, les services ont su garder un niveau de production très appréciable dans les différents domaines de compétences du Département. Il convient de mentionner notamment le développement de la stratégie de lutte contre la pauvreté (avenants 3 et 4), le nouveau SDOSM 2020-2024 relatif à la politique de protection de l'enfance délibéré en octobre 2020, le lancement du dispositif R+ à partir de septembre 2020, la mise en œuvre du vaste plan de résorption des « pensions marrons » engagé à partir Mai 2020, ou encore le lancement opérationnel du plan 1 Million d'arbres en fin d'année 2020.

Enfin, sur le plan financier, l'année 2020 s'avère marquée par un renforcement des interventions du Département tant en section de Fonctionnement (884 M€) qu'en section d'Investissement (196 M€), en même temps que par une amélioration du taux d'épargne brute, passant de 4,2 à 12,6 %, non sans lien avec certaines marges de manœuvre retrouvées suite à l'aboutissement du dossier de la recentralisation du RSA.

25
M€



Le Plan de Relance de l'Activité Economique et Sociale

Soutenir et relancer pour minorer l'impact de la crise

Face à une situation sociale aggravée par la crise sanitaire, les mesures de soutien et de relance, à la fois pour les ménages les plus modestes et pour les secteurs économiques les plus touchés, sont les principales voies pour minorer l'impact de la crise.

En particulier, le soutien à la consommation des ménages, principal contributeur au PIB et à la croissance, et les mesures de soutien à l'emploi public et privé, par les emplois aidés et le soutien aux secteurs intensifs en main d'œuvre, apparaissent comme les voies les plus adaptées à court et moyen terme.

Parallèlement, l'implication aux côtés des publics fragiles, encore davantage fragilisés par la crise (décrochage scolaire par exemple) et la lutte contre d'autres risques épidémiques (dengue), s'avèrent indispensables.

C'est tout le sens du Plan de Relance de l'Activité Economique et Sociale, approuvé par la collectivité départementale en juillet 2020.

Mettre en œuvre un plan de 570 M€

Dans la lutte contre la dengue et la suppression des gîtes larvaires liés aux carcasses et dépôts sauvages, trois actions ont démarré en 2020 : aides aux EPCI, aux associations et contrat à la SPL EDDEN.

Deux actions ont été proposées afin de prévenir le décrochage scolaire : mise à disposition des Collèges pour des vacances

apprenantes, mise en place d'une indemnité de soutien scolaire pour les enfants relevant de l'ASE.

Plus de 2 500 familles vulnérables ont pu bénéficier d'une aide alimentaire pour des produits de première nécessité.

Afin de réduire les effets du confinement, un Pass « Bien-être » pour la pratique d'activités sportives, de loisirs et culturelles a été lancé dès le 1^{er} décembre en faveur de publics vulnérables (38 000 bénéficiaires en 2020).

Pour soutenir l'emploi des réunionnais et les entreprises du BTP, le Département a initié un programme de travaux de plus de 459 M€ pour relancer la commande publique et les investissements.

Il s'est engagé auprès de 20 000 familles (1 462 familles touchées en 2020) pour l'amélioration de leur habitat et de leurs conditions de vie.

Pour favoriser la production locale, tendre vers l'autonomie alimentaire en produisant plus et mieux, le Plan « Agripéi » a été accéléré : 500 ha de terrain réaménagés, 100 ha bio créés et plus de 800 aides accordées.

En vue de favoriser la transition écologique, 1 million d'arbres endémiques et indigènes ont commencé à être plantés (46 000 en 2020), et des panneaux photovoltaïques posés sur le patrimoine départemental.



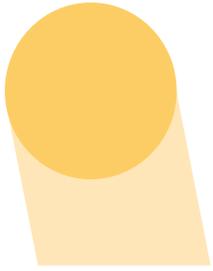
Mi 2020, l'activité s'était dégradée notamment dans la construction (-30 %), les transports, l'hébergement et la restauration. Même si on constatait une reprise dans l'industrie et le commerce, la chute d'activité représentait -10 % par rapport à 2019 (-28% au plus fort du confinement).

Au 3^e trimestre 2020, le nombre de défaillances d'entreprises est en diminution à La Réunion sur un an (-48,8 %) à corréliser à la modification provisoire des dates de caractérisation de l'état de cessation de paiement.

Fin septembre 2020, 266 600 salariés travaillaient à La Réunion, secteurs privés et public confondus. Plus de 3 600 emplois ont été créés (+2,3 % emploi privé et +53 % de travail intérimaire).

Le chômage était de 18,8% (-1,4 %).

L'indice des prix à la consommation est resté stable (-0,4 %).



La mission Europe

Assurer la fonction d'autorité de gestion du FEADER

Le Conseil départemental assure la fonction d'autorité de gestion sur le FEADER depuis 2014 et gère une enveloppe de 385,5 millions d'euros de FEADER pour la période 2014-2020.

Assurer la bonne mise en œuvre du Programme de Développement rural 2014-2020 et intégrer la période de transition 2021-2022

Compte tenu du retard pris dans l'adoption des règlements 2021-2027, la Commission européenne a prévu un cadre législatif permettant de gérer au mieux la transition entre les périodes de programmation 2014-2020 et 2023-2027. Aussi, le PDRR 2014-2020 est prolongé de deux années complémentaires avec une enveloppe supplémentaire de 143 M€.

Un exercice de remaquetage a été finalisé en décembre 2020 afin d'intégrer cette enveloppe de transition.

CHIFFRES-CLÉS

- Au 31 décembre 2020, **90 %** du montant prévu est programmé et **50 %** du montant prévu est payé aux bénéficiaires ;
- **2108** nouveaux dossiers validés en 2020.

Préparer le futur programme FEADER 2023-2027

A partir de 2023, le FEADER sera intégré dans le Programme National Stratégique (PSN) et les autorités locales gèreront tous les dispositifs non surfaciques.

Une méthodologie de co-construction du PSN entre l'Etat et les autorités locales est mise en place depuis mi-2019.

Suite à la validation du diagnostic en 2019, la stratégie locale a été finalisée sur le premier semestre 2020 et une consultation des partenaires a été lancée fin juin 2020 afin de poursuivre les travaux : 189 contributions ont été recensés et hiérarchisés afin d'aboutir à un projet de logique d'intervention qui a été transmis au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en vue d'une consolidation au niveau national.

CHIFFRES-CLÉS

Stratégie d'intervention 2023-2027 validée.

Assurer la mission d'organisme intermédiaire sur le FSE 2014-2020

Le Conseil Départemental a été désigné organisme intermédiaire du Fonds Social Européen pour la période 2014-2020, et est service instructeur de 10 dispositifs pour le compte du Préfet

en sa qualité d'Autorité de gestion FSE et Autorité de gestion délégué sur l'IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes) à la Réunion. La cellule FSE gère une enveloppe de 83 M€ sur la période.

Assurer l'instruction des demandes d'aide et de paiement

Compte tenu de l'approche de la fin de programmation, l'année 2020 a été principalement consacrée à l'instruction des demandes de paiement des bénéficiaires. A titre d'exemple, un montant de 6,3 M€ a pu être payé sur le dispositif du CNARM (FSE + IEJ) visant à soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité de plus de 2000 demandeurs d'emploi.

CHIFFRES-CLÉS

FSE : **67 %** du montant est programmé et **42 %** est certifié.

La mission Coopération internationale

Conformément aux orientations budgétaires, les projets et actions de coopération portés et ou soutenus par le Département ont mobilisé près de 1,5 M€.

Favoriser la mobilité et l'insertion professionnelle dans le secteur de l'appui à la francophonie

Conformément à la convention conclue avec la Dieccte, l'objectif a été d'organiser l'achèvement du programme CUI au 31 décembre 2020 et d'engager les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif à savoir le contrat de coopération.

CHIFFRES-CLÉS

- **24 postes de CUI** pourvus (sur 41 ouverts) au sein de structures partenaires (établissements scolaires, Alliances Françaises, ONG) dans les pays environnants, par des bénéficiaires qualifiés du RSA socle
- **26 missions** de Volontariat de Solidarité internationale et du service civique pourvues auprès des Réunionnais
- **66 bénéficiaires** au total engagés dans l'enseignement et la diffusion de la langue française

Ces actions ont été réalisées grâce aux partenariats avec le Cnarm, l'association France Volontaires, ainsi qu'avec les institutions et organismes partenaires étrangers.

Toutefois, la crise sanitaire a conduit la collectivité à renforcer ses mesures de suivi et d'accompagnement des agents en poste, et d'organiser, dans des conditions très contraintes, leur rapatriement à La Réunion.



Le 28 juillet 2020, le président du Conseil départemental a signé, au nom du gouvernement français, un accord-cadre avec l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui démontre la pertinence de l'engagement du Conseil Départemental dans ce secteur de coopération.

Valoriser l'expertise territoriale

Dans le secteur de l'Eau, l'objectif a été de co-construire un projet relatif à la mise en place d'un schéma de gestion de l'eau en grande Comores avec les partenaires comoriens (Ministère,

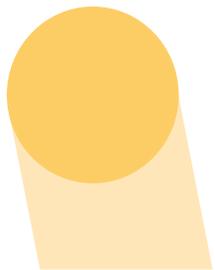
Opérateur gestionnaire, ONG) ; de mobiliser les partenaires locaux tels que l'Office de l'Eau et la Saphir et de rechercher les cofinancements adaptés notamment auprès de l'AFD.

Le dossier pourra ainsi être déposé au 1^{er} trimestre 2021 auprès de l'AFD avec lequel la collectivité a renouvelé le 30/09/20 un accord de partenariat en matière de coopération régionale.

Dans le secteur de l'appui institutionnel, le projet de formation des élus et des cadres territoriaux comoriens, cofinancé par le MEAE et mis en œuvre avec le Centre de Formation Permanente de l'Université des Comores, a dû être réajusté pour tenir compte de la crise sanitaire. Mobilisant des cadres territoriaux de La Réunion et des formateurs comoriens, il a été officiellement lancé en grande Comores le 30 novembre 2020 à travers l'organisation d'un séminaire, au bénéfice des élus (maires, gouverneurs) et des secrétaires généraux de mairie et de Préfecture grand comoriens.

Soutenir les échanges, vecteurs de rapprochement et de solidarité entre les populations

La crise sanitaire ayant remis fortement en cause les échanges éducatifs, culturels et sportifs, l'accent a été mis sur le soutien à des projets relevant du médico-social et de la solidarité (prévention et lutte contre le Covid aux Comores et à Madagascar, urgence alimentaire à Madagascar).



La mission Pilotage, Performance et Modernisation

Accompagner les communes – Le Pacte de Solidarité Territoriale

Le Département a poursuivi son soutien aux communes et CCAS grâce au Pacte de Solidarité Territoriale. Les communes et CCAS ont sollicité des paiements à hauteur de 15 millions d'euros en investissement et 3,8 millions d'euros en fonctionnement. La crise COVID a ralenti l'avancement des actions prévues, les collectivités ayant été contraintes de répondre à l'urgence sanitaire et sociale.

Un bilan a été réalisé, incluant des temps d'échange avec les communes et CCAS, pour préparer le cadre du Pacte de Solidarité Territoriale voté au 1^{er} trimestre 2021.

CHIFFRES-CLÉS

- **6 040 000 €** payés en fonctionnement (40 % de l'enveloppe)
- **39 000 000 €** payés en investissement (52 % de l'enveloppe)

Elaborer un Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire

2020 a été marquée par l'adoption des premières grandes orientations du Plan de Transition en septembre 2020, avec les projets Négawatt, 1 million d'arbres et d'arbre solaire.

Sur la base de ces premiers projets et d'une volonté affirmée de renforcer son action en la matière, le Département a lancé en octobre 2020 la première grande concertation citoyenne sur la transition écologique et solidaire à La Réunion. Caravane de la transition, ateliers, rencontres avec les collégiens et lycéens, questionnaire en ligne ont permis de recueillir plus de 1 000 contributions, soit autant de solutions pour offrir aux Réunionnais un territoire plus durable.

CHIFFRE-CLÉ

- **1 067** contributions citoyennes au plan départemental de transition écologique et solidaire

Pass « Bien-Être » : un dispositif construit avec les usagers

Le Département a créé le 15 juillet 2020 le Pass bien-être, d'une valeur de 150 euros, utilisable chez les prestataires de bien-être, loisirs, culture et sport. Pour créer la plateforme d'inscription au Pass bien-être, le Département a consulté les futurs usagers, bénéficiaires du Pass et professionnels adhérents. Lors d'ateliers et de séances de test, les usagers ont pu donner leur avis sur l'ergonomie de la plateforme, les pièces justificatives demandées...

La protection des données personnelles

En 2020, le Délégué à la Protection des Données a mené de grandes actions de sensibilisation (des cadres, puis des agents). Il poursuit le recensement et l'analyse de ce qui est réalisé par la collectivité sur les données personnelles, propose des actions correctives le cas échéant. Il émet des avis et des conseils à l'autorité et aux responsables opérationnels des traitements ; il échange avec la CNIL et le public qui peut le solliciter quant à l'utilisation de ses données.

Renforcer le pilotage au sein de la collectivité

Soucieux de mesurer le plus précisément possible le degré d'accomplissement de ses objectifs et d'aligner au mieux sa stratégie, le Département a initié en 2019 la mise en place d'un système de pilotage qu'elle a poursuivi et perfectionné en 2020. Celui-ci permet de suivre l'activité, les actions de la mandature et l'avancement des grands projets stratégiques. L'un des grands chantiers de 2021 sera la mise en œuvre d'un système d'information décisionnel.

Les Affaires Juridiques et Assemblées

L'année 2020 a été marquée, pour la DAJA, par la poursuite de ses missions fondamentales :

Assurer la sécurisation juridique des actes et engagements pris par la Collectivité

L'année 2020 a été marquée pour la DAJA par la poursuite des missions fondamentales :

Assurer la sécurisation juridique des actes et engagements pris par la collectivité

Cela se traduit par diverses analyses juridiques dans des domaines souvent stratégiques. Ainsi en 2020 à titre d'exemple des analyses juridiques ont porté :

- sur la création d'un CFA (Centre de formation Apprentis) dans le domaine des services à la personne, diverses questions juridiques portant sur le patrimoine de la collectivité, le statut de ses agents, l'exercice de ses compétences ou encore des problématiques liées à la question des pensions marron ;
- sur la recherche d'expérimentations législatives par exemple en vue de la création d'un nouveau type de contrat aidé : le contrat de mobilité dans le cadre de la coopération dans la zone Océan Indien

La défense des intérêts du Département devant les juridictions a été assurée ainsi que la recherche de solutions amiables.



Assurer le bon fonctionnement des instances délibérantes ainsi que la bonne mise en œuvre du statut des conseillers départementaux

En 2020, l'assemblée plénière et la commission permanente ont examiné 366 rapports et 21 notes d'information (cf. supra).

Garantir à la collectivité la souscription de contrats d'assurances adaptés à ses besoins

En 2020, une procédure ambitieuse visant à récupérer auprès des tiers responsables de sinistres l'indemnisation parfois conséquente due à la collectivité, a été initiée.

Veiller au bon et diligent traitement des nombreux courriers reçus ou expédiés

Cette mission est assurée au travers de la maîtrise du logiciel de gestion des courriers, et de la mise en place d'une organisation qui assure la parfaite collecte et orientation des courriers vers les pôles et services.

L'Antenne de Paris



Se fondant sur l'épanouissement humain, le développement territorial et l'intelligence institutionnelle, l'Antenne de Paris prolonge les politiques départementales pour les Réunionnais en mobilité et participe ainsi à leur insertion sociale, professionnelle et à la promotion culturelle, en lien avec les services en charge de ces politiques.

En 2020, elle a élaboré son projet de service avec la fixation d'objectifs stratégiques destinés à propulser l'Antenne de Paris au rang de véritable « ambassade territoriale » (renforcement du volet représentation, nouveau plan de communication, création d'un site internet, recherches de rôles modèles, renfort d'effectifs).

Accompagner les Réunionnais en mobilité

L'antenne de Paris a offert un accueil personnalisé aux accompagnants de malades en augmentation de 24 % par rapport à 2019 (hébergements, transferts, packs accueil). Elle a accompagné les étudiants, familles ou autres Réunionnais en difficulté sur le territoire métropolitain, en particulier lors

du premier confinement par l'instauration d'un protocole d'urgence, la mise en place/l'écoute d'un numéro vert 24/24, et des interventions multiples pour le logement, pour les étudiants par exemple.

Pour accompagner des Réunionnais en difficulté pendant cette période de pandémie, elle a pu compter sur l'appui d'un réseau de proximité de plus de 150 associations, qui ont été le relais pour la distribution de colis alimentaires.

Développer le réseau de familles d'accueil

Dans le cadre du partenariat noué avec le CNARM, le Département a permis à 15 personnes salariées en mobilité de trouver un hébergement auprès de 9 familles d'accueil. L'antenne de Paris s'est attachée à développer de nouveaux questionnaires de satisfaction pour les familles et les personnes hébergées afin de pouvoir évaluer son offre de service et la faire évoluer le cas échéant vers une offre d'accueil d'étudiants dans ces familles famille d'accueil.

Promouvoir la culture réunionnaise

Dans le contexte de crise sanitaire, l'antenne de Paris a organisé la fête de la musique avec plusieurs artistes locaux (Emma nona, Marshall, Pix'L ...) en format numérique (38.692 personnes touchées)

Elle a participé au Festival « Le mois Kreyol 4 », organisé par Difé Kako pour promouvoir les artistes et la culture créole à Paris (15 901 personnes touchées).

Représenter le Département dans un réseau institutionnel

L'antenne de Paris a organisé la Célébration des 172 ans de l'abolition de l'esclavage sous format numérique, sur le thème de la transmission (kabar la parole, contes créoles, kabar musical, exposition - 15 536 personnes touchées).

CHIFFRES-CLÉS

- **209 accompagnants**
- **39 secours d'urgence** pour un montant de **17 350 €**
- **81 packs accueil** délivrés
- **Une centaine de repas** solidaires distribués pour la fête des mères et des pères
- Une distribution de fruits de saison à **157 Réunionnais** hospitalisés pour Noël
- **13 rapatriements mortuaires**
- **30 colis alimentaires** distribués par le biais des associations
- **26 interventions** pour le logement
- **16 interventions** pour les étudiants en difficulté pendant le 1^{er} confinement



RENFORCER LES SOLIDARITÉS

La DGA Solidarités coordonne la mise en œuvre des politiques d'action sociale, avec comme objectif le développement de la prévention et de l'accompagnement en faveur des personnes fragiles (enfants, familles, personnes âgées et porteuses de handicap). Agir en proximité, en équité et en efficacité, telle est l'ambition que le Département de La Réunion, chef de file des solidarités humaines et territoriales, s'est fixé. Les priorités de l'action départementale doivent permettre de renouveler les réponses aux urgences sociales, de parier sur l'autonomie des personnes et réduire les inégalités, de favoriser le lien social, de participer activement à la bataille pour l'emploi et de favoriser la réussite éducative et citoyenne des réunionnais.

Lutter contre la pauvreté

Le Département s'est saisi du levier de la « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » dont les maîtres-mots sont « prévention » et « accompagnement ». Les actions mises en œuvre dans le cadre de la convention d'appui adoptée fin 2018 s'adaptent au contexte particulier de 2020. Ainsi les dispositifs innovants qui ont montré leur efficacité ou les besoins révélés durant la crise sanitaire sont désormais pris en compte au travers des avenants 3 et 4 signés en 2020, de la convention.

Répondre à l'urgence sanitaire et sociale

Afin de répondre à cette situation d'urgence inédite et concomitamment au déploiement des nouvelles actions de la convention d'appui, le Département a validé en mars 2020 un Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale visant à accompagner au quotidien nos publics vulnérables les plus impactés pour garantir la sécurité alimentaire, renforcer les conditions d'hygiène et de sécurité, garantir la sécurité des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, lutter contre l'isolement et la détresse psychologique, accompagner et soutenir les parents, maintenir la continuité des droits aux prestations, accompagner les personnes âgées avec une petite retraite, garantir la survie des entreprises et le maintien des salaires des emplois aidés. Dans ce cadre, des aides financières ont été allouées aux acteurs associatifs mais également aux professionnels intervenant auprès de nos publics cibles. Ce pacte visait également à renforcer la sécurité de nos agents et de nos usagers au travers de l'attribution de primes ou de packs d'urgence (masques, gel hydroalcoolique).

Mise en œuvre de nouvelles missions et dispositifs

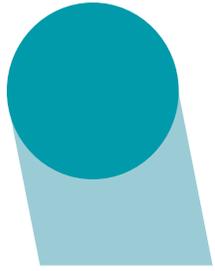
Dans un contexte de réorganisation des services, la Direction de l'Action Sociale dont les missions se sont recentrées autour de l'accès aux droits, à l'information et aux missions de service public a joué un rôle important dans le contexte sanitaire en mettant en œuvre des dispositifs innovants dans le champ de l'aide alimentaire (CAPA) et dans celui de l'accès aux prestations de bien-être via le « Pass Bien-Être ». Redéfinir la politique de protection de l'enfance : le SDOSM 2020-2024 et la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020-2022. Des actions concrètes de ces nouvelles feuilles de route ont pu aboutir grâce au renforcement des équipes de terrain, à une amélioration du pilotage et à une meilleure articulation avec l'ensemble des acteurs de la prévention.

Mettre en place une stratégie de résorption des pensions marrons

L'objectif poursuivi visait à mieux connaître ces structures accueillant du public vulnérable en dehors du cadre légal afin de prendre les mesures adéquates (fermetures ou mises en conformité). Dans ce contexte particulier, le déploiement d'un lieu de mise à l'abri dit « SAS » a permis de préparer au mieux les résidents concernés vers de nouveaux lieux d'accueil.



436
M€



L'autonomie des personnes âgées et handicapées

En 2020, la Direction de l'Autonomie a démarré la mise en œuvre d'une stratégie de résorption des pensions marron.

Mieux connaître les structures d'accueil et prendre les mesures adéquates

Les pensions de famille dites « marron » à La Réunion accueillent un public vulnérable (personnes âgées, personnes en situation de handicap ou en situation d'exclusion) en dehors du cadre légal.

L'ARS et le Département au titre de leurs compétences d'action sociale et médico-sociale ont décidé de mener une démarche conjointe avec deux volets d'intervention :

- des inspections / contrôles conjoints avec un pouvoir de coercition et comme objectifs d'évaluer sur site les conditions d'accueil et de prise en charge, de mettre fin à toute éventuelle situation de péril imminent ou mise en danger d'autrui et de s'orienter lorsque les conditions les permettent, vers des solutions de mise en conformité.
- des audits quantitatifs et qualitatifs réalisés par le cabinet Synthèse avec comme objectif de formuler des préconisations sur une évolution de leur statut, 33 audits ont été réalisés.

La première phase d'inspection a été réalisée en mai / juin dans 9 structures localisées dans le Nord et l'Est dont la capacité d'accueil est supérieure à 15, soit au total 124 résidents.



CHIFFRES-CLÉS

Au 31 décembre 2020 :

Fermeture de 5 structures accueillant 77 résidents, tous mis à l'abri.

Le profil des résidents

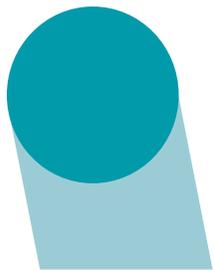
- 71 % des résidents sont des hommes
- 58 % des usagers ont entre 40 et 64 ans et 34 % plus de 35 ans
- 47 % des personnes accueillies bénéficient d'une mesure de protection judiciaire

Mettre à l'abri les usagers

La mise à l'abri des usagers a conduit à la nomination d'une administration provisoire en charge d'assurer la sécurité des usagers et la continuité de leurs prises en charge. Un lieu de mise à l'abri dit « SAS » a été mis à disposition afin de préparer au mieux les résidents vers de nouveaux lieux d'accueil. Ces nouvelles capacités de prise en charge ont été rendues possibles par :

- La mobilisation des accueillants familiaux et du secteur médico-social qui se concrétise par un appel au volontariat des accueillants familiaux
- Des extensions de capacité : 20 places ont été créées par le Département
- Le soutien à l'habitat inclusif visant le financement de dispositifs de soutien à la vie en milieu ordinaire.

Pour compléter la création de ce mode d'accueil innovant, le Département de la Réunion a plaidé en 2019 pour une extension des résidences Autonomie dans le Département, mode d'hébergement collectif qui succède aux logements foyers depuis 2015 et dont elle est exclue.



La protection de l'enfance

Le nouveau Schéma d'Organisation Sociale et Médico-Sociale 2020-2024 et la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020-2022 validés en Commission Permanente du 14 octobre 2020 ont posé les axes de la politique départementale de prévention et de protection de l'enfance pour les années à venir. Ils sont le résultat d'un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs des champs de la prévention, comme de la protection de l'enfance.

Le SDOSMS Enfance-Famille 2020-2024 comporte quatre grandes orientations stratégiques, déclinées en 19 fiches action et en objectifs opérationnels en lien avec les stratégies nationales en cours (Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022).

Cette stratégie nationale a fait l'objet d'une convention tripartite Préfet/ARS/Département signée le 27 octobre 2020. Elle se fonde sur 5 engagements déclinés en 18 fiches action. Trois sources de financement Etat sont ainsi mobilisées à partir de 2020 pour cofinancer avec le Département les actions prévues par ce contrat tripartite.

Ces orientations stratégiques et engagements avaient pour objectifs :

- D'optimiser les partenariats au service d'une politique globale de prévention,
- De mieux prendre en compte la santé des enfants confiés à l'ASE et améliorer la prise en charge des situations complexes,

- De poursuivre l'effort de diversification de l'offre d'accompagnement et d'accueil des enfants confiés à l'ASE, afin de développer de nouvelles réponses à la diversité et la complexité des situations rencontrées,
- De mieux accompagner les jeunes confiés à l'ASE vers l'âge adulte, pour favoriser leur autonomie sociale, professionnelle et économique.

Des actions fortes ont ainsi été mise en œuvre :

- Déploiement des interventions TISF pilotées par les services de PMI en sortie de maternité en faveur des familles en situation de vulnérabilité,
- Renforcement du pilotage et de la gestion des informations préoccupantes (renfort des équipes territoriales d'évaluation),
- Amélioration de l'accueil et du suivi des enfants de l'ASE (développement de l'accueil fratrie chez les Assistantes familiales rattachées aux Foyers De l'Enfance),
- Déploiement de la stratégie Nationale de Lutte contre la pauvreté (parentalité, jeunes majeurs ASE, conventions CHUR/enfants victimes de violences sexuelles et EPSMR/ création équipe mobile de soutien à l'ASE...),
- Mise en œuvre de la convention État/ Conseil départemental sur les violences conjugales (renforcement des Intervenants sociaux commissariat et gendarmerie...).

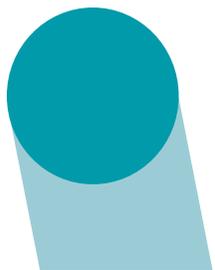
L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de La Réunion

Le 30 août 2020, en présence de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, le Président a officialisé la création de l'ODPE de La Réunion.

Cette initiative répondait à un besoin d'échange, d'articulation renforcée et de coordination entre les différents acteurs de la protection de l'enfance, une des priorités de l'action publique départementale. Elle correspond aussi à la nécessité de disposer de données objectivées de l'ensemble des acteurs afin d'ajuster la politique départementale en la matière et d'apporter des réponses innovantes aux besoins des publics concernés et aux spécificités du territoire.

CHIFFRES-CLÉS

- **6 015 bénéficiaires d'au moins une mesure d'ASE** (dont 5 801 mineurs et 214 jeunes majeurs)
dont 2 732 enfants accueillis à l'ASE (2 142 chez des assistants familiaux et 509 en établissements)
dont 3 444 enfants faisant l'objet d'un accompagnement éducatif à domicile (dont 1 230 AECD et 2 225 AEMO)
- **4 377 Informations préoccupantes.**



L'action sociale

Organiser la Direction de l'Action Sociale en assurant la continuité des missions

Faisant suite à la recentralisation du RSA et à la réorganisation de l'administration en début d'année 2020, la Direction de l'Action Sociale a succédé à la Direction de l'Accompagnement Social et de la Jeunesse.

L'objectif était de recentrer les missions autour de l'accès aux droits, à l'information et aux missions de service public, tout en maintenant la démarche de modernisation de la Collectivité et la continuité de service. La réorganisation permet ainsi de coordonner de manière cohérente le pilotage et la stratégie de la politique publique d'action sociale, de prévention et de lutte contre les exclusions à l'échelle départementale.

CHIFFRES-CLÉS

- 5 actions portées dans le cadre de la Convention d'Appui aux Politiques d'Insertion
- 17 actions dans le cadre de la stratégie pauvreté, en partenariat avec la DRAJES (ex DJSCS) et la CAF notamment.

La crise sanitaire n'a pas empêché d'assurer la continuité des missions, même si elle a impacté les services. Ainsi les Académies des Dalons ont pu continuer à intervenir et accompagner les jeunes volontaires en s'adaptant au contexte.

CHIFFRES-CLÉS

43 volontaires accueillis en Internat et 40 volontaires accompagnés dans le cadre de leurs missions de service civique.

Mettre en œuvre de nouvelles missions et nouveaux dispositifs

La crise sanitaire de 2020 a accéléré les processus de modernisation des dispositifs souhaitée par la Collectivité, en encourageant les outils et dispositifs innovants en termes d'action sociale.

La réorganisation de la direction a conduit à porter de nouveaux dispositifs et de nouvelles missions. Ainsi, toute la politique d'aide alimentaire est désormais portée par la Direction de l'Action Sociale, en particulier les demandes de soutien financier des opérateurs de l'aide alimentaire durant la crise COVID.

En outre, dans le cadre du Plan Départemental de Relance de l'Activité Economique et Sociale, la Direction de l'Action Sociale a dû construire et mettre en œuvre un nouveau dispositif d'aide alimentaire, le CAPA, ainsi que le « Pass Bien-Être » permettant aux personnes les plus impactées par la crise sanitaire, l'accès aux prestations de bien-être et aux pratiques d'activités sportives et de loisirs.

Le CAPA (Chèque d'Accompagnement Personnalisé Alimentaire)

Le CAPA a permis, durant un trimestre, de compléter les outils mis à disposition des travailleurs sociaux, afin d'apporter une

meilleure réponse aux personnes confrontées aux situations de ruptures alimentaire et d'hygiène, en leur permettant un accès plus facile tant à des produits frais et locaux, que d'hygiène de première nécessité.

CHIFFRES-CLÉS

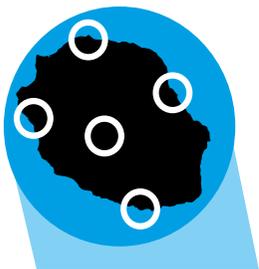
1 520 familles aidées par ce dispositif en 2020, représentant près de 5000 personnes directement impactées.

Le Pass « Bien Être »

Mis en place pour accompagner la reconstruction de personnes vulnérables au sortir du confinement, il a vocation à accorder aux bénéficiaires du RSA et aux personnes âgées disposant d'une petite retraite, une aide leur permettant d'avoir accès à des prestations de bien-être auprès des professionnels ayant conventionné avec le Département. Il s'agissait là aussi, de permettre à des entreprises fortement impactées par la crise sanitaire, de toucher un public nouveau et par là-même de contribuer à la relance de l'économie.

CHIFFRES-CLÉS

400 professionnels ayant conventionné et 38 000 Pass « Bien Être » en 2020.



DEVELOPPER LES ACTIONS TERRITORIALES ET L'INSERTION

Le Pôle Actions territoriales et insertion a été créé en mars 2020. Pour la mise en œuvre des politiques publiques départementales, il collabore activement avec le Pôle des Solidarités et le Pôle Epanouissement.

En matière d'action sociale, il décline au plan territorial les compétences et les orientations arrêtées par la collectivité pour ses interventions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, de l'aide sociale à l'enfance, de la polyvalence sociale et de l'insertion. Il pilote également au plan central et en lien avec les territoires d'action sociale et les directions centrales, les réponses apportées par le service des interventions aux demandes d'aides d'urgence ou d'aides exceptionnelles.

En matière d'insertion, il participe à la définition des orientations de la collectivité et les met en œuvre à travers la Direction de l'Insertion. Cette dernière déploie et développe ses interventions en relation directe avec les territoires d'action sociale.

Sur le 1^{er} semestre 2020, l'activité des services a été fortement impactée par la crise sanitaire, avec l'organisation de la continuité du service public et la mise en œuvre du pacte de solidarité et d'urgence sociale.

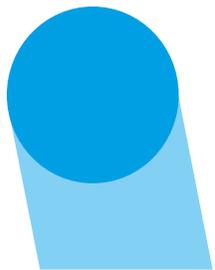
Sur cette période délicate, la majeure partie des effectifs est restée mobilisée en faveur des publics les plus fragiles nécessitant un accompagnement social ou une intervention en urgence. Cette mobilisation a également permis de renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement des Centres communaux d'action sociale qui en avaient exprimé le besoin.

En outre, des soutiens financiers ont également été apportés pour protéger les projets de retour à l'activité des publics en insertion, tant en matière de création d'activité que de projets collectifs d'économie solidaire ou de chantiers d'insertion, sous forme d'aide directe ou d'avances de trésorerie.

Au sortir du confinement, les grands chantiers de structuration des interventions départementales ont été repris :

- La recentralisation du RSA, sur le volet orientation et accompagnement, avec la signature en octobre d'une nouvelle convention d'orientation et d'accompagnement avec l'Etat et l'ensemble des autres partenaires concernés (CAF et Missions Locales...),
- Le lancement et le déploiement du R+, avec la signature des premiers CER R+ dès le mois de septembre et l'entrée dans le dispositif d'un millier de bénéficiaires,
- La modernisation territoriale, avec la finalisation d'une nouvelle note organisationnelle et la définition d'un plan d'action porté par l'ensemble des directions de la collectivité compétentes en matière d'action sociale et d'insertion mais aussi de ressources, intégrant notamment un rattrapage des besoins en travailleurs sociaux, au titre de l'ASE.

32
M€



Les territoires d'action sociale



Renforcer l'accompagnement responsabilisant des familles

Renforcer la prévention au sein de la cellule familiale

L'amélioration de la fonction accueil sur le territoire, avec le déploiement de l'accueil administratif commun et de l'accueil social dédié au sein des maisons départementales, a contribué à renforcer la prévention au sein de la cellule familiale en apportant des réponses préventives et de proximité aux besoins des personnes et des familles. Par ailleurs, la proposition d'un contrat d'accompagnement social aux familles permet de les positionner

comme acteurs et d'intégrer leurs potentialités et problématiques dans l'élaboration de plans d'aides personnalisées.

En complément des accompagnements individuels, les TAS ont développé des actions collectives de prévention consacrées à soutenir les parents dans leur fonction parentale et à sensibiliser la cellule familiale sur des thématiques de santé, de citoyenneté, de prévention de violences intrafamiliales et de gestion budgétaire

Les partenariats initiés et développés sur les territoires, notamment avec le service social en faveur des élèves vise à renforcer cette démarche préventive à destination des collégiens et de leurs parents.

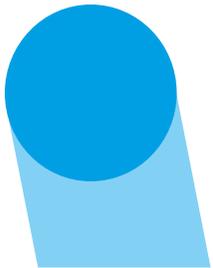
184 familles, suivies par les services territoriaux, ont bénéficié d'un WEEK-END PARENTALITE pour favoriser la cohésion intra familiale face aux risques liées à la crise sanitaire.

CHIFFRES-CLÉS

- 76 actions collectives de prévention traitant de grandes thématiques, identifiées avec les familles comme étant essentielles à leur équilibre, ont été initiées par les services territoriaux.
- 2 478 familles mobilisées dans le cadre des actions collectives.

Mettre en œuvre les accompagnements des familles et des personnes en difficulté

La forte mobilisation durant l'année 2020, de l'aide alimentaire et du CAPA par les services territoriaux a fortement participé à la prévention des risques de rupture alimentaire chez les personnes les plus vulnérables. La création à l'échelle des TAS, pendant le confinement, d'un accueil social mutualisé, en partenariat avec 10 CCAS, chargés de recueillir, d'évaluer et d'apporter des réponses immédiates et appropriées, a favorisé l'accompagnement des familles et des personnes en situation de précarité matérielle, sociale et psychologique.



Dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, les interventions des services territoriaux en présentiel ou en distanciel à destination des parents, en difficulté dans la prise en charge éducative et parentale, ont permis de prévenir les ruptures familiales. Les services ont également développé de nouveaux modes d'intervention pour favoriser le maintien des liens fratries/parents pendant le confinement et reprendre les rencontres après cette période.

Renforcement du service public pendant le confinement avec mise en place d'accueils mutualisés avec les CCAS

CHIFFRES-CLÉS

- Entre le 18 mars et 7 mai 2020 (période de confinement), les services territoriaux du département ont reçu **29 768 appels**. Ils ont pris en charge **7 509 situations** dont **1 729 en urgence**, notamment pour des aides alimentaires.
- **1 616 CAPA** délivrés du 1^{er} octobre au 15 décembre (deux mois et demi après la date de son lancement).

Faciliter l'accès aux droits

Déployer entièrement la modernisation territoriale

Finalisation de la note organisationnelle, consolidation des équipes IP et regroupement des services d'aide sociale à l'enfance et polyvalence insertion.

La validation de la note organisationnelle et son appropriation par l'encadrement et les équipes finalisent le volet organisationnel de la modernisation des services territoriaux. Au 31 décembre 2020, le regroupement des services ASE et Polyvalence insertion était effectif pour 50 % des maisons départementales.

Sur le plan fonctionnel, l'extension de l'accueil administratif et de l'accueil social dédié au sein de 29 MD, positionne ces dernières comme la première porte d'entrée des usagers et de leurs familles vers l'offre d'action sociale et médicosociale du Département.

Les équipes Informations Préoccupantes sont constituées sur l'ensemble du territoire et ont été renforcées par la

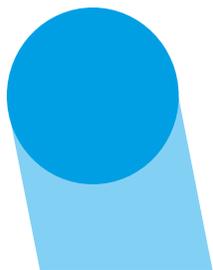
CHIFFRES-CLÉS

- **103 289 accueils physiques** dans le cadre de l'accueil administratif commun au sein des maisons départementales sur les 5 TAS,
- **22 356 accueils physiques** dans le cadre de l'accueil social dédié au sein des maisons départementales sur les 5 TAS.

création de 10 postes d'éducateurs spécialisés. Une instance de concertation est installée au sein de chaque maison départementale afin d'améliorer la coordination au sein des services pour une prise en charge concertée et cohérente des besoins de nos publics.

Mise en place en lien avec la DRH, et le CNFPT de trois modules de formation à destination des 80 agents affectés à l'accueil administratif commun.





L'insertion

Construire des parcours d'insertion

Répondre à la situation d'urgence sociale liée au COVID-19 (Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale-PSUS)

Dans le cadre du Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale, le Département a mis en place un dispositif d'avance de trésorerie afin de garantir le paiement des salaires des acteurs collectifs d'insertion soutenus au titre de la CAOM 2020. Cette action a favorisé la poursuite du parcours d'insertion de ces personnes pendant la crise sanitaire.

*372 salariés en insertion employés par 20 structures ont bénéficié d'un soutien de la collectivité pour un montant de 754 138,23 €.

Le Département a également apporté un soutien exceptionnel aux jeunes entreprises (créées depuis moins d'un an) soutenues dans le cadre des aides départementales (TAJ et ADEN) et toujours en activité au 17 mars 2019.

*293 jeunes entreprises ont été accompagnées en 2020 pour un coût de 1 888 747 €.

La recentralisation du RSA

Comme prévu par la loi, l'État et la CAF ont repris l'orientation des bénéficiaires du RSA depuis le 1^{er} décembre 2020.

De son côté, à la même date, le Département avait orienté la totalité des bénéficiaires, à l'exception de 327 situations correspondant à une actualisation des données, intervenue entre le 30 novembre et le 1^{er} décembre.

La reprise de l'orientation par la CAF se traduit, conformément aux prévisions, par le maintien des niveaux d'orientation habituels vers le Département, soit environ 30%.

Le dispositif innovant R+

Malgré la crise sanitaire liée au COVID-19, le dispositif a pu être lancé au 1^{er} septembre 2020, avec l'objectif de favoriser le retour à l'activité de 5 000 bénéficiaires du RSA avant le 30 avril 2021.

En janvier 2021, 993 CER R+ ont été signés et près de 600 sont entrés en phase de paiement.

Au regard des retards pris sur les parcours emploi salarié, mobilité et création d'activité, les élus du Conseil départemental du 16 décembre 2020 ont décidé d'assouplir les modalités de mise en œuvre de ces parcours et d'élargir aux missions locales la possibilité de prescrire la mesure. Les assouplissements sont immédiatement entrés en vigueur et les missions locales ont commencé les premières prescriptions en janvier 2021.

Les mesures d'accompagnement mis en œuvre

Dans le cadre du dispositif Tremplin Pour l'Insertion (TPI) réalisé en partenariat avec la SPL AFDAR, il était prévu une action de formation / remobilisation pour 650 bénéficiaires du RSA. En raison de la crise sanitaire (confinement), le calendrier de mise en œuvre a été modifié et 620 bénéficiaires ont fait l'objet d'une prescription sur cette action. Ce sont plus de 49 600 heures de formation qui ont été déployées pour un montant de 620 000 €.



En 2020, Le Département a accompagné la mise en œuvre, pour les bénéficiaires du RSA de 1 885 contrats dans le secteur non marchand (représentant un volume financier de 14 722 690,88 € part légale versée par le département et part résiduelle comprises) et 152 PEC pour les bénéficiaires du RSA dans le secteur marchand (représentant un volume financier de 663 315,84 €).

Par ailleurs, le Conseil départemental a poursuivi son soutien en faveur de l'insertion par l'Activité Economique avec le co-financement de 46 ACI permettant le recrutement de 495 CDDI pour un montant de 1 366 123 € dont 52 000 € en investissement. L'engagement du Département de mettre en œuvre des parcours d'insertion pour 97 personnes bénéficiaires du RSA prévu dans le cadre de la CAOM 2020 a été réalisé.

S'agissant de la création d'entreprise, depuis le lancement du dispositif TAJ en 2016, le département a accompagné 1 547 jeunes porteurs de projets en insertion dans la création de leur propre emploi, en leur accordant une aide moyenne de 7 888 euros par projet :

CHIFFRES-CLÉS

- 351 dossiers TAJ notifiés en 2020
- 62 dossiers ADEN notifiés en 2020



6 structures du Réseau Points Chances ont été financés à hauteur de 251 766 € dont 94 343,96 € au titre de la contrepartie nationale au FSE et 85 000 € grâce au fonds de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Malgré un contexte lié à la crise sanitaire avec plusieurs offres de recrutements annulées en fin d'année 2020, le CNARM a réalisé 1 293 départs contre 2 319 en 2019. Il s'agit principalement de départs avec un contrat de travail.

Le Département a poursuivi ses actions à destination des jeunes en difficulté au travers des dispositifs Fonds Départemental aux Jeunes et le Nouveau Pack Jeune Citoyens.

CHIFFRES-CLÉS

- En 2020, 170 jeunes ont bénéficié du FDAJ pour un montant total de 26 995,44 €.
- S'agissant du Nouveau Pack Jeune Citoyen, le budget réalisé pour l'exercice 2020 est de 217 129,87 € avec l'attribution de 281 aides.
- Le Département intervient dans le financement des Missions Locales pour l'accompagnement de 53 951 jeunes en difficulté et pour un montant total de 660 775 € au titre de l'année 2020 (dont 123 800 € dans le cadre du R+ pour l'entrée de 100 jeunes).

Le dispositif Accompagnement Global a permis l'accompagnement de 2 032 demandeurs d'emploi par les 17 binômes dédiés (Travailleurs Sociaux du Département et Conseillers Professionnels du Pôle Emploi) en 2020, soit une moyenne de 119 accompagnements par Travailleur Social. 840 nouveaux demandeurs d'emploi ont été orientés vers le dispositif en 2020 et 682 nouveaux contrats ont été signés.



Le Challenge des créateurs 2020 a pu se dérouler en fin d'année avec la reconduction du partenariat élargi associant notamment les membres du réseau Points Chances et Pôle Emploi, 154 dossiers ont été réceptionnés et 109 candidats sont venus défendre et présenter leur projet lors du speed casting.



FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT HUMAIN

La culture vite déconfinée

Notre Collectivité a choisi d'emblée de maintenir son soutien, dont l'attribution des **subventions, aux artistes et aux associations**.

Une « **Rentrée tout en culture** », démarrée en août 2020, a permis la réalisation du programme d'activités culturelles prévu et de lui apporter une touche d'innovation dans le contexte de pandémie. À titre d'exemple, l'ARTOTHEQUE a organisé l'exposition PANORAMA qui a rassemblé 56 artistes.

Le **développement du numérique** a pris tout son sens pendant le confinement. Ainsi, c'est en ligne que s'est tenu le colloque « Esclavage, nouvelles approches. Et l'Iconothèque historique de l'océan Indien a organisé plusieurs expositions virtuelles dont « **Portraits du sud-ouest de l'océan Indien** ».

Si grâce aux Archives Départementales et au Lazaret, cette période complexe de pandémie a fait l'objet d'une collecte de la « **Mémoire du confinement** », grand public et ciblée, elle n'a pas empêché l'avancement des chantiers patrimoniaux : celui de l'ancienne « **colonie pénitentiaire** » de l'Ilet à Guillaume qui a fait l'objet d'une étude historique et archéologique approfondie et surtout celui du **futur musée de Villèle, musée de l'Habitation et de l'Esclavage** dont l'esquisse a été choisie.

Le sport à l'épreuve

Le sport a été très durement frappé par le COVID-19. Cependant, notre collectivité a décidé de maintenir ses interventions aussi bien aux disciplines dites amateur qu'à la promotion du haut niveau. Enfin, dans le cadre du « plan pauvreté 2020 » le sport, comme la culture, a été présent à travers nos deux éducateurs qui ont accompagné nos publics prioritaires.

L'Éducation au charbon

La Direction de l'éducation a été particulièrement sollicitée dans cette période de la pandémie. Pendant le confinement, elle a été amenée à verser les acomptes des bourses départementales des étudiants par anticipation.

Au niveau des collèves, elle a répondu à l'attente du Rectorat pour favoriser l'accueil des agents des personnels soignants et a facilité la mise en place de la « **continuité pédagogique** » ainsi que des « **vacances apprenantes** » pour éviter le décrochage scolaire. Ces actions conjoncturelles n'ont pas freiné la réalisation des missions structurelles. C'est ainsi que le **Schéma Directeur des équipements numériques** pour l'enseignement et la maintenance 2021-2027, a pu être finalisé au titre de « l'école numérique ». De même, le **schéma général de la restauration scolaire** a pu être élaboré, l'objectif étant d'augmenter la part des produits péi dans les assiettes des collégiens.

En outre, le **CDJ** a continué de promouvoir la citoyenneté chez les collégiens en menant des actions concrètes telle que **la campagne contre les addictions**.

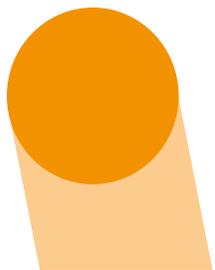
L'habitat en alerte

Dès l'une des premières réunions du Comité de Pilotage de l'Urgence Sociale (CPUS), notre collectivité a été interpellée sur la création d'une **procédure exceptionnelle de traitement des demandes d'aides relatives aux difficultés de paiement de loyer au titre du FSL** (Fonds de solidarité pour le logement). Au niveau de l'amélioration de l'habitat, la priorité a été d'honorer les factures des entreprises dans des délais resserrés à un moment où elles ne pouvaient plus avoir d'activité et donc de trésorerie. La crise sanitaire a également incité l'État et le Département à réviser de manière anticipée le **règlement intérieur du FSL**. Ce travail a été achevé le 30 octobre. Le nouveau règlement, mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2021, a été simplifié et rendu plus souple pour les ménages défavorisés.

En revanche, l'amélioration de l'habitat, a été impacté significativement par la COVID-19 (1 462 décisions d'attribution de situation sur 2 184 demandes).



63
M€



L'habitat

Fluidifier le parcours résidentiel

En 2020, on note une baisse des demandes d'aides financières de FSL de 23 %. Cette baisse est surtout notable sur les mois de mars, avril et mai, soit les mois de confinement, puis de décembre. Cela entraîne par conséquent une baisse des aides accordées.

CHIFFRES-CLÉS

- **307 mesures ASLL et diagnostics sociaux**
(-46% par rapport à 2019)
- **2 986 aides financières dans le cadre du FSL**
(-27% par rapport à 2019) pour un montant de 0.86 M€



À la demande du Président et de la Sous-préfète à la Cohésion Sociale, une **procédure exceptionnelle d'urgence pour le traitement des demandes d'aides pour impayés de loyers directement liés aux effets de la crise sanitaire a été mise en place par la direction de l'habitat.**

Cette procédure s'est inscrite dans le cadre d'un maintien des ménages dans leur logement afin d'éviter une dégradation de leur situation sociale et budgétaire ainsi que la constitution d'un impayé de loyer étroitement lié à la situation de crise pendant le confinement. 12 dossiers ont été reçus et instruits par les services de la direction de l'habitat.

La crise sanitaire a incité l'Etat et le Département à réviser de manière anticipée le Règlement Intérieur (RI) du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Ce travail partenarial, avec l'ensemble des acteurs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), a permis l'élaboration et l'adoption d'un nouveau RI visant à une meilleure réponse aux besoins des ménages défavorisés en matière d'accès et de maintien dans le logement. Ce nouveau RI est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2021.

Améliorer l'habitat : une activité fortement impactée par la COVID 19

Au regard de la progression du stock de demandes d'aides à l'amélioration de l'habitat, le budget alloué en 2020 a été porté à 27,4 M€ (contre 17,4 M€ en 2019).

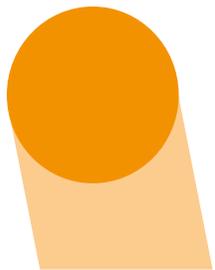
Ainsi, 2 184 ménages (contre 1 631 en 2019) devaient bénéficier en 2020 d'une décision pour améliorer leur logement, soit 34 % de ménages supplémentaires.

Toutefois, à fin 2020, 67 % des décisions prévisionnelles ont pu être émises.

Cette situation s'explique par la conjugaison des impacts de la crise COVID 19 pendant et après le confinement et de la mise en œuvre du décret de l'arrêté interministériel du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante.

CHIFFRES-CLÉS

1 462 décisions d'amélioration de l'habitat mises en œuvre par les 4 opérateurs SOLIHA, SHC, SPLAR et ABHBBE, pour un montant de 16,14 M€



La culture et le sport

Partager la Culture et soutenir les acteurs culturels

Le Département a déployé des efforts conséquents pour soutenir le monde de la culture que la crise sanitaire a particulièrement affecté et fragilisé.

Notre collectivité a, en effet, maintenu l'ensemble de ses actions dont l'attribution de subventions a été encore plus à l'écoute des artistes et des associations y compris pendant le confinement, et a pris aussi l'initiative d'une « Rentrée tout en culture » démarrée en août 2020.

Celle-ci a été l'occasion d'initiatives protéiformes permettant notamment de multiplier les aides aux artistes (lancement anticipé d'appels à projet, organisation d'expositions collectives, acquisition en nombre d'œuvres d'art...).

L'accompagnement des artistes et des associations

Dès la première commission permanente exceptionnelle organisée pendant le confinement et dans pratiquement toutes les suivantes, des subventions ont été votées en faveur des associations au titre de l'aide à la création, de la diffusion, de l'organisation de manifestations, des projets d'édition... 9 salles de spectacles ont été soutenues dont naturellement les théâtres départementaux. Dans tous les cas, les montants de subventions de l'année 2019 ont été reconduits et des accords ont été passés avec les gestionnaires de façon à ce que les programmations soient réaménagées et intègrent le maximum d'artistes de La Réunion.

L'organisation d'une rentrée tout en culture

Parmi les temps forts les plus significatifs qui ont jalonné le second semestre :

- le lancement anticipé de l'appel à projets des résidences d'artistes (4^e génération) « Patrimoine et création »,
- le lancement anticipé de l'appel à projets pour la création de l'album « Premières Pages » pour la 11^e édition et l'achat d'albums pour les 10^e et 11^e éditions,
- l'organisation à l'Artothèque d'une exposition collective intitulée « PANORAMA » qui a rassemblé 56 artistes en deux temps. Tous ont bénéficié du « droit d'exposition » (nouvellement créé par le ministère) et toutes leurs œuvres ont fait l'objet d'une acquisition par le Département,
- l'accueil aux Archives de l'exposition « Nous et les Autres : des préjugés au racisme » en partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle de Paris et l'Académie de La Réunion,
- et enfin le lancement par les Archives départementales et le Lazaret d'une collecte de la « Mémoire de confinement » destinée à garder de façon la plus large possible les traces et des témoignages de cet épisode.

L'amorce de la dimension culturelle du Plan de lutte contre la pauvreté

Le Département avait mis en place, dès 2019, un Fonds dédié à la lutte contre la fracture culturelle. En 2020, celui-ci s'est en toute logique adossé aux mesures inscrites dans le Plan Pauvreté que le Département a signé avec l'Etat.

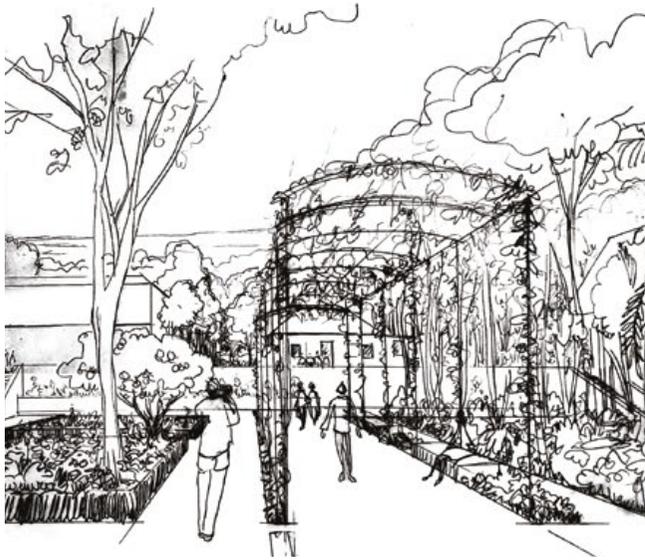
Les crédits afférents ont permis de financer diverses actions sélectionnées en raison de leur vocation à s'adresser aux populations réputées éloignées de l'offre culturelle. Ont ainsi été financées plusieurs tournées d'artistes dans des lieux excentrés et la mise en place d'un orchestre de jeunes porteurs de handicap.

Le développement du numérique dans la politique culturelle

Inscrite dans le projet de mandature, cette orientation a été mise à l'épreuve pendant la période de confinement et montré tout son intérêt. 2020 a vu un accroissement significatif des supports numériques de gestion des services et de diffusion culturelle : réalisation d'audio-guides pour les visites de musée, livraison du site internet du musée Léon Dierx, installation de 5 terminaux de paiement dans les établissements culturels.

Dans le cadre des manifestations du Gran 20 Désanm, c'est en ligne que s'est tenu le colloque « Esclavage, nouvelles approches » de l'Association Historique Internationale de l'océan Indien, de la même façon qu'a été organisé au musée de Villèle un « Kabar la parol ».

Dans le domaine de la coopération régionale, l'Iconothèque Historique de l'Océan Indien a créé treize expositions virtuelles dont, en lien avec les pays partenaires de l'océan Indien, « Portraits du sud-ouest de l'océan Indien » qui a donné un aperçu de la richesse et de l'hétérogénéité des populations de la région indiaocéanique.



Les chantiers du patrimoine ont concerné plusieurs sites : le Musée de Villèle avec la présentation de l'esquisse du futur Musée de l'Habitation et de l'Esclavage ; le démarrage de la rénovation complète du Musée du Sel avec l'aménagement d'un espace boutique ; la rénovation de l'étage du Muséum avec la présentation et de sa riche collection d'animaux naturalisés.

À l'Ilet à Guillaume, une première campagne d'études archéologiques a permis de réaliser une étude exhaustive des vestiges du pénitencier.

CHIFFRES-CLÉS

- **146 associations** soutenues,
- Résidences d'artistes « Patrimoine et Création » : **71 candidatures** reçus, **10 projets** retenus,
- **13 expositions virtuelles** réalisées par l'IHOI,
- **9 projets** innovants soutenus dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds dédié à la lutte contre la fracture culturelle,
- **8 tournées d'artistes** dans des lieux excentrés,
- **5 000 livres** acquis au titre de l'opération Premières Pages,
- Fréquentation des équipements culturels : **72 500 personnes.**

Soutenir le sport en période de crise sanitaire

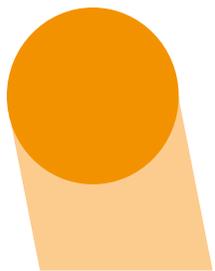
Le sport réunionnais a été touché de plein fouet par la pandémie de COVID-19 au cours de l'année 2020. Pour ne pas pénaliser le tissu associatif, fortement affaibli par les restrictions sanitaires, le Département a renouvelé son soutien à la pratique de masse et à la promotion du sport de haut niveau en maintenant ses interventions.

Il a ainsi poursuivi son soutien financier aux clubs, aux ligues et aux comités et à leurs projets, aux organismes à vocation départementale (ORESSE, CROS et Pôles haut-niveau), aux sportifs (aide à la mobilité, bourse départementale, prime à la performance).

Par ailleurs, deux éducateurs ont été mobilisés pour accompagner nos publics prioritaires (jeunes, seniors...) dans des actions autour de la pratique d'une APS (Activité Physique et Sportive) dans le cadre du dispositif plan de pauvreté 2020, lors d'interventions au foyer de l'enfance de Sainte Suzanne, dans le cadre de la Journée de la Femme 2020 et lors de la période de confinement aux foyers de l'enfance Nord/Est.

CHIFFRES-CLÉS

- **528 clubs sportifs,**
- **44 ligues et comités sportifs,**
- **35 associations Handisport / Sport Adapté,**
- **246 aides individuelles** aux espoirs et sportifs de haut niveau.



L'éducation des collégiens et des étudiants

L'accès à l'enseignement pour tous représente à la fois une condition de base à l'instruction et le socle nécessaire pour tendre vers l'excellence. Ainsi, le législateur, à travers les différentes lois relatives à la décentralisation, a confié au Département des compétences accrues au niveau de la construction, de la réhabilitation, de la gestion des collèges, et de la restauration scolaire.

Ses obligations légales se traduisent par la mise à disposition des établissements et des moyens nécessaires à un bon fonctionnement, en vue d'assurer un accueil de qualité aux collégiens.

La politique volontariste départementale se fonde sur les initiatives favorisant l'**épanouissement**, l'**enrichissement** et l'**ouverture** des élèves vers l'extérieur à travers :

- le dispositif **Passeport Educatif des Collégiens** (PEC) et le soutien aux associations sportives affiliées à l'UNSS, (Union Nationale du Sport Scolaire),
- le **Conseil Départemental des Jeunes**, qui promeut la citoyenneté avec un espace de dialogue entre les jeunes et le pilotage d'actions concrètes,
- l'accompagnement des étudiants de l'enseignement supérieur (en formation initiale) dans leurs parcours d'études grâce à divers dispositifs financiers, afin de les conduire à terme, vers un devenir professionnel de qualité et durable.

Renforcer et optimiser les politiques éducatives

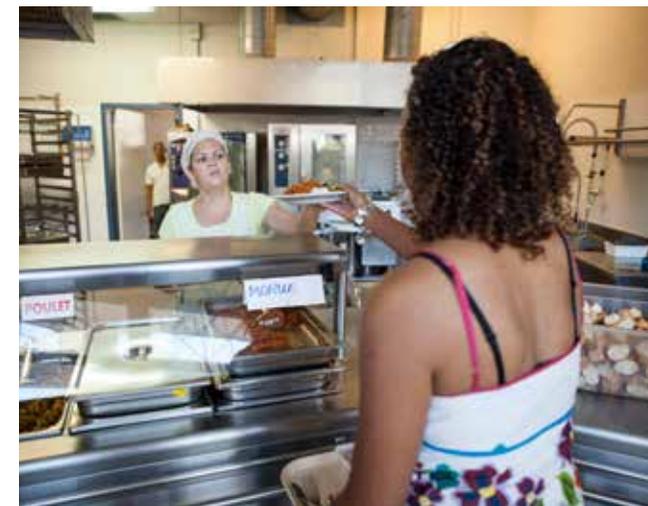
Favoriser l'école numérique

Le Département a finalisé son Schéma Directeur des Equipements Numériques (SDENEM) pour l'enseignement et la maintenance des outils, qui s'inscrit dans une démarche innovante tant sur le plan pédagogique que sur le plan humain en :

- assurant les connexions internet (débits améliorés via la fibre pour 26 collèges) et les infrastructures réseaux interne pour tous les collèges,
- dotant les collèges en équipement informatique collectif et individuel afin de répondre aux exigences pédagogiques ;

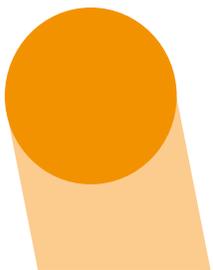
Le parc d'équipements numériques compte actuellement près de 7 500 tablettes, grâce à l'acquisition en août 2020 de 1 600 tablettes distribuées dans les collèges non dotés du plan numérique pour répondre aux impératifs de la continuité pédagogique instaurée par la crise sanitaire et 500 tablettes pour permettre aux enfants relevant de l'ASE de disposer d'un outil de travail à domicile expérimentant, dans 4 collèges, l'usage dans le cadre scolaire, d'un EIM (Equipement Individuel Mobile) personnel du collégien, permettant une alternative à l'équipement massif des élèves, à l'allègement du poids du cartable et à une appropriation facilitée de l'outil informatique par les apprenants.

Ancrer la restauration scolaire sur son territoire



Outre les missions quotidiennes de restauration scolaire, les actions suivantes ont été entreprises en 2020 :

- Finalisation du Schéma Général de la Restauration Scolaire,
- Renouvellement de l'opération NO GASPI pour lutter contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration scolaire des collèges permettant à une quinzaine de collèges de réduire de 30% en moyenne le gaspillage alimentaire,
- Amélioration de la part des produits locaux dans l'assiette des collégiens, puisqu'en 2020, les unités de production ont consommé près de 12% en plus par rapport à 2019. La production des collèges représente 1 175 T de denrées



alimentaires pour un budget de 3.9 M€. La part des « produits locaux » est de l'ordre de 61% en volume et 57% des dépenses dans la production totale de repas.

Favoriser la citoyenneté des collégiens

Depuis sa création en 1989, le CDJ (**Conseil Départemental des Jeunes**) propose à tous les collégiens un espace de dialogue, afin d'une part, de connaître les mécanismes de la démocratie et de la gestion locale, et d'autre part, de les aider dans la mise en place d'actions concrètes.

2020 a permis d'innover en testant avec succès une procédure totalement dématérialisée pour l'élection à la présidence du CDJ.

Contribuer à l'excellence estudiantine

En 2020, malgré la crise sanitaire, 11 900 projets d'études post-bac ont été accompagnés pour un budget global de l'ordre de 19,1 M€. Cette stratégie a été consolidée à travers une démarche d'accompagnement pro-active impulsée par le co-financement européen FSE (Fonds Social Européen) avec la refonte de l'interface numérique d'instruction des dossiers.

Ce nouvel outil devrait être opérationnel en Mai 2021 par la campagne 2021-2022.

CHIFFRES-CLÉS

- **1 300 ATTEE** (Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement)
- **77 collèges publics,**
- **35 000 demi-pensionnaires,**
- **5,2 millions de repas annuels servis,**
- **11 900 projets d'études post-bac.**





DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

De par ses missions dans les domaines des routes, de l'agriculture, de l'eau, des espaces naturels et du développement touristique, la Direction Générale Adjointe du Pôle Développement a mis en œuvre les orientations arrêtées en matière de solidarités territoriales, économiques et écologiques.

Malgré la crise sanitaire qui a perturbé la réalisation des chantiers, l'effort d'investissement a été maintenu en 2020 à hauteur de 50 M€. Les programmes d'investissement engagés pour moderniser et sécuriser le réseau routier (renforcement des chaussées, suppression des radiers, projet de route des hauts de l'Est, ...), développer les périmètres hydro-agricoles (sécurisation de l'alimentation en eau de la micro-région Sud, alimentation en eau des Hauts de l'Ouest, projet d'irrigation des micro-régions Nord et Est) ou encore aménager les sites naturels (notamment le belvédère du Maïdo suite à l'incendie de fin 2020) ont été poursuivis, en cohérence avec le programme pluriannuel des investissements adopté par la collectivité (PPI).

Parallèlement et de manière complémentaire, 3 projets concernant les Hauts de l'île (Plaine des Cafres, Hell-Bourg et Cilaos) visant à valoriser le potentiel économique et touristique du patrimoine départementale ont été retenus à l'issue d'appels à projets.

Ces programmes et appels à projets ont été déployés dans le souci d'un aménagement équilibré du territoire pour garantir partout les conditions de développement des activités humaines, notamment dans les Hauts et dans l'Est, et valoriser les atouts de notre territoire.

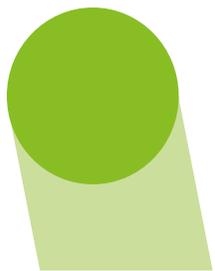
Le soutien à l'agriculture s'est amplifié avec la poursuite des objectifs ambitieux d'engagement et de paiements fixés dans le cadre de la mise en œuvre du PDRR 2014-2020. L'année 2020 a vu la mise en œuvre de nombreuses actions du plan AGRIPéi 2030 visant notamment le développement des productions de diversification végétales et animales, dans l'optique d'atteindre à terme l'autonomie alimentaire de l'île. Le Plan Départemental de Relance Economique et Sociale 2020-2025, en consacrant un volet agricole spécifique est venu accélérer cette mise en œuvre avec le déploiement de nouveaux dispositifs, qui ont permis aux agriculteurs à faire face à une sécheresse exceptionnelle. Il est par ailleurs à noter le soutien exceptionnel et spécifique accordée par la collectivité en direction des filières agricoles les plus impactées par la crise sanitaire.

L'ambition de la collectivité en matière de protection des espaces naturels et de la biodiversité, patrimoine mondial, s'est traduite au travers des travaux de lutte contre les espèces végétales envahissantes menés par l'ONF, la SPL EDDEN et les gestionnaires associatifs des Espaces Naturels Sensibles sur 621 ha de forêts, dans des zones identifiées comme prioritaires en termes d'intervention selon le protocole opérationnel multi-partenarial, élaboré sous l'impulsion de la Collectivité en 2019.

Le plan de reboisement de grande envergure, qui conduira à la plantation d'un million d'arbres endémiques ou indigènes (notamment dans les quartiers avec l'opération Bwa de kartié) a commencé son déploiement avec près de 46 000 plants mis en terre (dont 10 000 plants dans les quartiers de Bois de Nèfles et Bois d'Olives).

Le plan NEGAWATT s'est concrétisé par le lancement en janvier 2020 d'un appel à projets en vue d'installer des centrales photovoltaïques sur son patrimoine bâti. 61 conventions d'occupation ont été signées en octobre avec 9 solaristes, représentant 22 MWh de puissance installée sur 11 hectares de champ solaire.

71
M€



Les routes

Mettre les réseaux routiers au service du développement équilibré du territoire

Le réseau routier départemental est un des supports essentiels du développement économique et sociétal de la Réunion, permettant de desservir les quartiers et villages des hauts de l'île. Aussi, l'amélioration, l'extension et la sécurisation des 722 km de route départementale, dont 420 km situés en zone de montagne, ont fait à nouveau l'objet d'un programme de travaux conséquent en 2020, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire qui ont particulièrement impacté la réalisation des chantiers en début d'année et conduit à adapter les modalités d'intervention et les équipements des agents routiers.

Sécuriser les routes départementales

L'amélioration du réseau routier s'est poursuivie en 2020 avec la suppression de 8 radiers sur 6 communes du Sud et de l'Ouest pour une dépense totale de 4,5 M€. Ont été traités : le radier de la ravine Blanche sur la RD400 séparant les communes du Tampon et de Saint Pierre (2,3 M€), les radiers des ravines Tabac et de l'Affluent Bras Mahot sur la RD3 de la commune de St Paul, les radiers aux intersections suivantes : RD3/Ravine le Plate, RD25/Ravine Grand Fond Dussac et RD25/Ravine Fond Bagatelle sur la Commune de St Leu, le radier de la ravine Fond Maurice sur la RD18 sur la commune des Aviron ainsi que le radier de la ravine Bras Pierrot sur la RD20 sur la commune de Saint Louis.

La sécurisation des falaises a également été poursuivie avec le traitement préventif des falaises surplombant les routes les plus exposées aux risques d'éboulis sur la RD3 secteur Bérive et la RD41 route de la Montagne. Concernant la desserte du cirque de Salazie, l'année 2020 a été marquée par le démarrage des travaux de sécurisation de la RD48 au PR7+500 à 8+250 et le lancement de l'étude globale de sécurisation des secteurs du plateau Wickers, Bras Citronnier, Mare à Poule d'Eau.

Développer le réseau routier départemental

Parallèlement, les études se sont poursuivies pour la réalisation des grands projets de développement du réseau routier départemental ayant pour finalité de faciliter les liaisons inter quartiers et de proximité, au profit du délestage des réseaux existants pour la plupart d'entre eux totalement saturés aux heures de pointe.

Les études du projet majeur de la Route des Hauts de l'Est, qui permettra d'aménager et développer durablement les micro-régions Nord et Est de l'île, ont été conduites à hauteur de 25% de l'Avant-Projet Technique.

Dans le Sud, les études hydrauliques du projet de prolongement de la RD400 au Tampon ont été réalisées. De même, pour les études géotechniques concernant le projet de réaménagement de l'accès au centre ville de Saint-Louis.

Dans l'Ouest, une étape importante du projet de la déviation de l'Eperon a été franchie avec l'obtention des autorisations officielles et réglementaires liées aux acquisitions foncières.

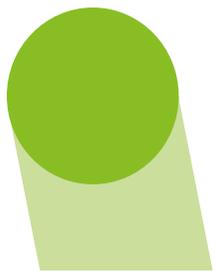
Maintenir les routes départementales en bon état

En complément de ces grands projets, l'entretien du réseau existant, sa rénovation, mais également sa sécurisation ont été réalisés au travers de la mise en œuvre d'un programme important de renforcement de chaussée sur l'ensemble du réseau routier, de mise à niveau des infrastructures et d'aménagement de plusieurs carrefours.

Un total de 25 M€ de dépenses d'investissement aura contribué à maintenir **80 % du linéaire de voirie en bon état afin de se conformer à la valeur cible.**

CHIFFRES-CLÉS

8 radiers supprimés en 2020 pour un coût de **4,5 M€**



L'agriculture et l'eau

Développer un nouveau modèle agricole

Déployer le plan d'actions AGRIPéi 2030

Le Département, Collectivité compétente dans le domaine agricole et par ailleurs autorité de gestion du Programme de Développement Rural 2014-2020, a validé en octobre 2019 son plan stratégique « AGRIPéi 2030 », destiné à déployer le modèle agricole réunionnais de demain.

La crise sanitaire aura agi comme un révélateur de l'importance de ce projet qui vise notamment à renforcer l'autonomie alimentaire de notre territoire.

C'est pourquoi, le Département a consacré un volet agricole spécifique, doté d'une enveloppe de 43 M€, dans le cadre du Plan Départemental de Relance Economique et Sociale, afin d'accélérer la mise en œuvre du plan d'actions AGRIPéi 2030.

Dès octobre 2020, 7 nouveaux dispositifs d'aide ont été validés pour un montant de 10,5 M€ : aide en faveur de la promotion des produits agricoles impactés par la crise sanitaire ou dont la visibilité doit être améliorée, aide pour la réhabilitation des retenues collinaires et l'acquisition de citernes de stockage d'eau, pour la réalisation de travaux légers d'aménagement foncier, pour la création d'unités de transformation et logistique, la création de boutiques / magasins de producteurs, la création de fermes semencières, et la création d'une banque de fourrage.

En 2020, la collectivité a également maintenu son soutien

au développement des productions de diversification végétales et animales, dans l'optique d'atteindre à terme l'autonomie alimentaire de l'île. En particulier, 453 producteurs indépendants de fruits et légumes ont été soutenus, pour un montant de 1,7 M€, correspondant à plus de 6 000 tonnes de produits les plus concurrencés par les importations (ail, oignons, pomme de terre, carotte...).

L'année 2020 a également permis l'amorçage de nombreuses actions du plan AGRIPéi 2030 :

- Étude sur l'augmentation de la part des produits locaux dans la restauration collective ;
- Étude sur la mise en place d'un label de produits agricoles locaux ;
- Réalisation d'une étude macroéconomique portant sur l'expérimentation d'une filière canne énergie ;
- Construction d'un plan BIO, plan de maîtrise sanitaire des élevages bovins, etc.

12,7 M€ ont été consacrés au développement rural et agricole en 2020.

Développer les périmètres irrigués

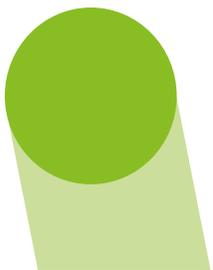
La Collectivité a poursuivi en 2020 son action historique en faveur de l'aménagement hydraulique de l'île et du déploiement de l'irrigation pour un montant total d'investissement de 13,4 M€, avec en particulier :

Crise sanitaire COVID 19 : une réponse inédite face à une crise hors norme

Pendant 9 semaines, et dès le début du confinement lié à la crise sanitaire « COVID-19 », une opération exceptionnelle de livraison de « paniers de fruits et légumes frais » (145 707 paniers pour une valeur de 1,9 M€), mise en œuvre en liaison avec les CCAS et différents opérateurs de l'aide alimentaire, a permis de venir en aide aux publics les plus vulnérables vis-à-vis de la crise sanitaire. Cette action a constitué également une mesure très forte de soutien des exploitations agricoles, pour lesquelles les circuits habituels de commercialisation ont été bouleversés.

Le Département a également apporté un soutien exceptionnel et spécifique en direction des filières agricoles les plus impactées par la crise : filière équine, filière horticole, filière agrotouristique pour un montant total de 0.53 M€.

- La réalisation des travaux de création d'une chaîne de refoulement d'eau dans les hauts de l'Ouest, permettant de sécuriser l'alimentation en eau des zones rurales des Hauts de Trois-Bassins et de Saint-Leu, dont les exploitations agricoles (principalement des élevages) souffrent régulièrement d'un manque d'eau;
- La réalisation d'un nouveau réservoir sur le site de Dassy (+ 20 000 m³) offrant une autonomie supplémentaire en



cas de rupture de la production d'eau, notamment lors des épisodes cycloniques ;

- La finalisation des travaux de réparation structurelle du barrage du Bras de la Plaine et le repli de la piste d'accès de

12 km réalisée dans le lit de la rivière ;

- Le lancement des consultations des entreprises pour la réalisation des travaux du programme d'extension des périmètres irrigués du Sud de l'île (+ 1 315 ha irrigués) ;



- La poursuite des études rattachées à la mise en œuvre du grand projet MEREN (lancement des consultations de MOE et de conduite d'opération) ;
- Le démarrage des études de refoulement des eaux du Bras de la Plaine vers les grandes retenues d'irrigation des Herbes Blanches et de Piton Marcellin (commune du Tampon), ainsi que la poursuite du financement du programme de retenues collinaires.

CHIFFRES-CLÉS

23,2 M€ réalisé Fin 2020 :

- **390 dossiers de demandes d'aides pour des travaux** légers d'aménagement foncier
- **377 dossiers déposés pour la réhabilitation des retenues collinaires** et/ou acquisition de réservoirs de stockage d'eau

Correspondant à plus de 3,2 M€ d'aides

Le tourisme et l'environnement

Contribuer à la transition écologique

Protéger les espaces naturels et la biodiversité, patrimoine mondial

A La Réunion, la prolifération des espèces exotiques envahissantes est la première cause de perte de biodiversité. Dans la continuité des années précédentes, les efforts ont donc porté en 2020 sur la lutte contre ces espèces, dans le cadre du protocole opérationnel multi-partenarial, élaboré sous l'impulsion de la collectivité en 2019.

Les travaux de lutte menés par l'ONF, la SPL EDDEN et les gestionnaires associatifs des ENS en 2020 ont permis de traiter 621 ha de forêts, dans des zones identifiées comme prioritaires en termes d'intervention.

Mettre en œuvre le plan 1 million d'arbres

En dépit de la crise sanitaire qui a directement impacté la récolte des semences nécessaires à la production des plants, le confinement ayant coïncidé avec la période de fructification, près de 46 000 plants ont pu être mis en terre dans le courant de l'année.

Les études et travaux pour l'aménagement de pépinières départementales ont par ailleurs démarré sur l'ENS de Piton Defaud (études) et à Mascarin, Jardin botanique de La Réunion (travaux).

Des partenariats originaux ont pu par ailleurs être formalisés avec notamment le Crédit Agricole, la Fondation Père Favron et EDF.

Opérations « Bwa de kartié » dans les quartiers de Bois de Nèfles et Bois d'Olives

Les 5 et 8 décembre 2020 ont eu lieu des opérations de plantations d'envergure sur ces deux quartiers avec la plantation de près de 10 000 espèces indigènes et endémiques représentatives des forêts sèches de La Réunion, dont des bois de nèfles et des bois d'olives. Ces plantations ont permis de mobiliser et donc de sensibiliser près de 500 personnes.

Le logo et l'identité visuelle spécialement créés pour le Plan 1 Million d'arbres ont été présentés à l'occasion de cette opération. Ces éléments constituent la première étape de la stratégie de communication et de sensibilisation attachée au plan.

CHIFFRES-CLÉS

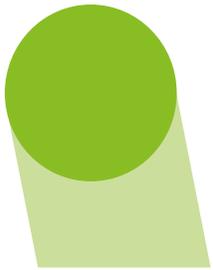
- **10,6 M€** affectés à la protection de la biodiversité et l'entretien des espaces naturels
- Près de **250 ouvriers PEC** et env. **300 emplois pérennes mobilisés**



Valoriser le potentiel économique et touristique de notre patrimoine

Poursuivre les aménagements et les équipements des espaces naturels et forestiers

La Collectivité a poursuivi son programme d'investissement relatif à l'aménagement et à l'équipement des espaces naturels et forestiers (1,8 M€ réalisés) permettant d'accueillir, dans des conditions optimales, tous les publics. L'année 2020 a été marquée en particulier par la livraison d'aménagements améliorant l'accessibilité des sites (aire d'accueil PMR des Viviers de Savanna) et d'aires de stationnement sur l'ENS du Domaine Fleurié et au lieu-dit Foc-Foc sur le Massif du Volcan.



L'année 2020 a été mise à profit pour préciser le programme et le phasage des aménagements des grands sites naturels, notamment la requalification des belvédères du Maïdo, détruits par les incendies de fin d'année.

Dynamiser l'offre touristique de nos établissements

L'activité de nos établissements a été fortement impactée par la crise sanitaire notamment avec la fermeture lors du confinement. Cette période a été mise à profit pour adapter les protocoles d'accueil des visiteurs, redéfinir les stratégies commerciales notamment en direction des touristes locaux et poursuivre les travaux d'amélioration des sites en lien avec la direction des bâtiments. Ce gros travail d'agilité permanente a permis de limiter la baisse d'activité et a même conduit à une fréquentation exceptionnelle au niveau des Thermes de Cilaos avec une nouvelle offre de cure en faveur du public diabétique. Il est à noter la mobilisation tout le long de l'année des équipes du Village de Corail pour l'hébergement de voyageurs mis en quarantaine, de 192 familles pour les premiers week-ends de la parentalité et encore des 80 pompiers venus de métropole lors de l'incendie du Maïdo.

CHIFFRES-CLÉS

- **3 431 familles reçues au Village de Corail**
- **511 curistes accueillis pendant 3 semaines aux Thermes**
- **26 500 visiteurs à Mascarin Jardin Botanique**

Mobiliser le patrimoine pour le développement des territoires

Faire émerger des projets économiques sur le patrimoine dormant

En 2020, 4 projets de développement touristique et agricole ont été sélectionnés à l'issue d'appels à projets sur la maison du Domaine Archambeaud au Tampon, la maison du préfet à Hell-Bourg, l'hôtel des thermes à Cilaos et le Pont de la Plaine.

CHIFFRES-CLÉS

- **5 appels à projets diffusés**
- **4 projets sélectionnés**



Valoriser le foncier stratégique pour la Réunion de demain



En 2020, le Département a conclu un partenariat avec le Grand Port Maritime pour la valorisation de la Zone Arrière Portuaire. Ce foncier de 90 ha, situé dans le prolongement des installations portuaires, constitue une réserve foncière exceptionnelle par sa surface et sa situation. A travers cette convention, le Département et le Grand Port s'engagent pour que cette zone contribue à l'essor économique de la Réunion, à l'emploi et la qualification des Réunionnais.

[La Réunion - Cilaos : l'hôtel des Thermes], Legros, Jean (1920-2004), 1950-1960. Fonds privé Jean Legros, avec l'aimable autorisation de M. Legros.



LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

La Direction générale Vie au Travail du Département regroupe la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction des Moyens Généraux (DMG) et la Direction des Bâtiments et du Patrimoine depuis le 1^{er} janvier 2021.

La qualité de vie au travail désigne et regroupe les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance institutionnelle.

L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire exceptionnel impactant nos modalités habituelles de travail. Nous avons su nous transformer et nous rendre agile afin de maintenir un service public de qualité.

La mise en place du Plan de continuité d'activités a permis d'identifier les services essentiels de notre collectivité.

Les instances représentatives du personnel se sont mobilisées afin de garantir la sécurité des agents dans le cadre de l'exercice de leur mission quotidienne. Cette chaîne de fonctionnement interne a contribué au maintien du service public et au soutien des acteurs de notre territoire.

Remettre l'humain au cœur de notre organisation

La loi de 2019 de Transformation de la Fonction publique est venue transformer en profondeur de nombreux domaines des ressources humaines.

Cette réforme entend répondre à 3 objectifs : une gestion plus simple et plus souple des RH, de nombreux droits aux agents, une fonction publique plus exemplaire. Son entrée en vigueur en 2020, malgré l'état d'urgence sanitaire, a beaucoup impacté la gestion des ressources humaines. L'élaboration des lignes directrices de gestion, en est un exemple concret. Nos LDG ancrent le Département dans une stratégie pluriannuelle de pilotage RH.

L'instauration du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) a été également un moment important dans la vie des agents. Cette valorisation de nos ressources humaines a été un grand pas en matière d'égalité de traitement et de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents.

La stabilité de nos effectifs a été un enjeu majeur au sein de notre collectivité.

Assurer l'accompagnement humain et social dans le cadre d'un plan de lutte contre la précarité a été un fait marquant pour une continuité du service public.

Disposer des Moyens Généraux performants et éco-exemplaires

La Direction des Moyens Généraux est le garant du bon fonctionnement des services du Département. Sa réactivité et sa disponibilité dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation de la covid -19 ont démontré une « performance de service ». De la préparation des colis à la distribution d'équipements de protections individuelles et collectives, la direction a su répondre à l'ensemble des attentes.

La modernisation du parc « matériel roulant » et le déploiement des centrales d'énergie solaire (arbres solaires) inscrivent progressivement les agents de la collectivité vers une mobilité propre.

La création d'espaces de convivialité et l'embellissement de nos espaces de travail participent à l'amélioration de notre cadre de travail.

Maintenir un patrimoine départemental performant et durable

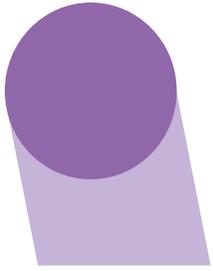
La Direction des Bâtiments et du patrimoine contribue activement à la mise en œuvre de nos politiques publiques en matière d'aménagement, d'économie, de valorisation touristique et du patrimoine local.

Les travaux d'amélioration des conditions de travail déclinés dans son plan pluriannuel « ACT » participent également à offrir à l'ensemble des agents un environnement de travail sécurisé et de qualité.

La créativité de son service « DEFI » a permis la conception de milliers de masques en tissu afin de sécuriser les agents départementaux en activité.



305
M€



Les ressources humaines

Faire face à la crise sanitaire

La crise sanitaire

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise liée à la pandémie de Covid-19. Pour accompagner les agents dans cette crise, différentes actions ont été mises en place : une boîte mail « info coronavirus », une participation active à la cellule de crise mise en place et au PCA, un CT-CHSCT en séance extraordinaire organisé le 4 juin 2020 afin de communiquer aux OS les mesures prises, des visites des sites de la collectivité pour établir des plans adaptés au déconfinement et expliquer les gestes barrières, une communication active et régulière

CHIFFRES-CLÉS

- 2 000 messages reçus et traités sur la boîte mail,
- 11 fiches réflexes réalisées,
- 24 mails à tous les agents transmis,
- 150 visites de sites.

Piloter la performance et renforçant l'engagement et la motivation via de nouveaux outils de management

La mise en place du RIFSEEP au 1^{er} juin 2020

Conformément au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, le département a mis en place le RIFSEEP qui répond à 4 objectifs principaux : rétablir une égalité entre agents à responsabilité identique, réduire les différences de régime indemnitaire (RI) entre

les filières et notamment sur les emplois de catégorie C, garantir le niveau de RI lors du passage au RIFSEEP, maîtriser l'évolution de la masse salariale

Concilier vie professionnelle et vie privée

Lancer le chantier « Temps de travail »

La Collectivité a enclenché une démarche de diagnostic de l'organisation du temps de travail en vue de respecter la législation et d'optimiser le fonctionnement des services en répondant à de multiples enjeux : pilotage, qualité de service, QVT, développement durable... La 1^{re} étape a consisté en un état des lieux au dernier trimestre 2020. Le chantier se poursuivra en 2021 avec la production d'un rapport d'analyse puis la proposition d'un plan d'actions.

CHIFFRES-CLÉS

- Chantier Temps de Travail
- 12 ateliers sur 5 thématiques
- une centaine d'agents tirés au sort parmi différents métiers et services de la Collectivité

Définir une politique RH ambitieuse

La mise en œuvre de la loi TFP avec notamment la détermination des LDG

La loi de Transformation de la Fonction Publique fait obligation aux collectivités territoriales, de définir des Lignes Directrices de

Gestion (LDG) qui visent principalement à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC et fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Ce projet a mobilisé toute la DRH et a permis de construire une feuille de route avec une cinquantaine d'actions autour de 4 axes stratégiques : ancrer la DRH dans une dimension stratégique, développer une offre de service innovante, partager la culture RH « PARTOU TOULTAN », promouvoir la qualité de vie au travail.

Sa mise en œuvre a débuté dès fin 2020 avec la mise en place du plan de lutte contre la précarité.

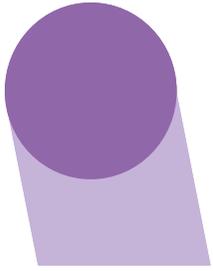
Soutenir les publics les plus fragiles

La mise en place du plan de lutte contre la précarité

Afin de lutter contre la précarité des agents non titulaires de la collectivité, les LDG, intègrent un plan d'actions en trois axes approuvé en CP en décembre 2020 : requalifier en CDI certains agents ayant atteint au moins 6 ans d'ancienneté, permettre le recrutement des contractuels sur emplois permanents pour une durée de 3 ans au lieu de 1 an, faciliter l'accès à la fonction publique des personnels de catégorie C.

CHIFFRES-CLÉS

Au 1^{er} janvier 2021, une quarantaine d'agents a bénéficié de ce dispositif.



Les moyens généraux

Démocratiser les pratiques éco-exemplaires

Création d'un arbre solaire

Pour développer une mobilité propre, le Département a mis en place un projet innovant de station de recharge de véhicules électriques 100 % autonome et fonctionnant à l'énergie solaire, s'inscrivant dans le projet « bulles vertes », qui inclut l'acquisition des voitures et vélos électriques.

CHIFFRES-CLÉS

- Production électrique de l'arbre solaire : 1 680 w/h
- Temps de chargement : 9 heures
- Energie produite chaque jour : 13,6 kWc

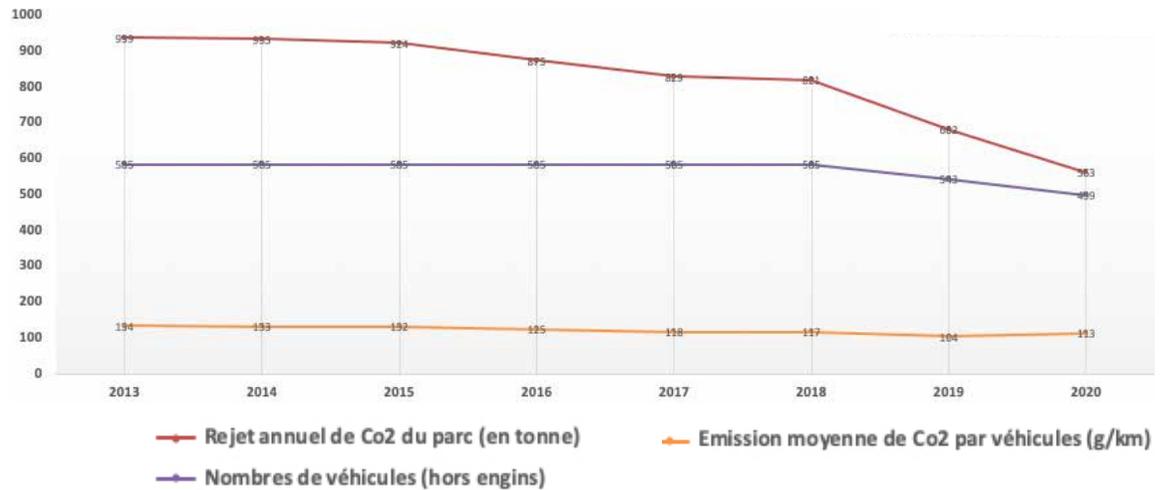
Diminution des émissions de CO₂

Des actions visant à limiter l'impact de notre activité sur l'environnement ont été mises en œuvre. Ainsi s'inscrivent dans cette volonté de maîtrise des émissions de CO₂ les opérations de mise à la réforme de véhicules vieillissants (plus consommateurs d'hydrocarbures).

CHIFFRES-CLÉS

- 74 véhicules réformés en 2020 (sur un parc de 499 véhicules),
- 563 Tonnes de CO₂ émis en 2020 soit une diminution de 21 % par rapport à 2019,
- 2 véhicules du PATA réformés pour une acquisition.

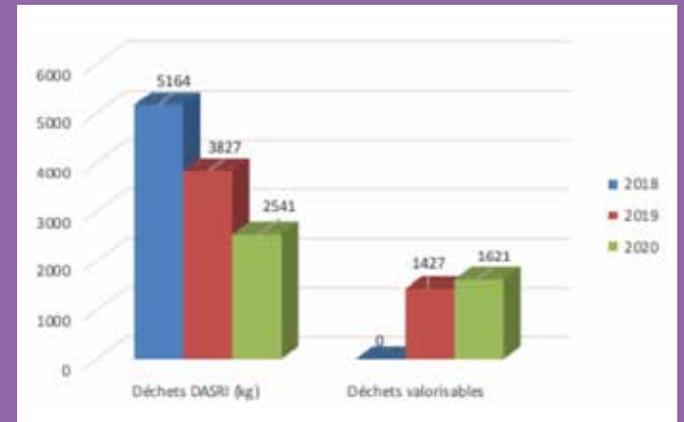
Bilan CO₂ du parc automobile 2013-2020

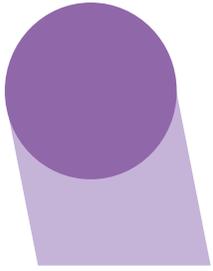


Amélioration des ratios relatifs au traitement des déchets

La DMG porte une attention particulière à l'effort des services dans le traitement des déchets. En effet, elle sensibilise les agents au traitement des déchets dans les bureaux et est engagée dans le Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire.

Une diminution de 33 % des déchets DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) est constatée entre 2019 et 2020, de même qu'une augmentation de 13 % des déchets valorisables.





Les bâtiments et espaces publics

Au 1^{er} mars 2020, La Direction des Bâtiments et des Espaces Publics est devenue Direction des Bâtiments et du Patrimoine. Ainsi, elle assure le développement, la valorisation et l'exploitation du patrimoine départemental, soit près de **400 sites pour 4000 bâtiments**.

Dès le début de la crise COVID-19, **l'organisation opérationnelle de la direction a été un point essentiel dans sa réactivité**. Ainsi, tous les services ont répondu présents, tant pour les demandes internes d'aménagements afin de respecter les distanciations nécessaires à continuité d'accueil en présentiel, que la reconversion du service DEFI pour la réalisation de masques tissus réutilisables ou encore la transformation de deux gymnases en ligne de production couturière.

Dans ce même temps de crise sanitaire, La DBP a produit un effort particulier de soutien au tissu économique local, plus particulièrement vis-à-vis des petites et moyennes entreprises (308 TPE/PME) avec **un délai de paiement ne dépassant pas les 21 jours et plus de 6 Millions d'euros de factures payées**.

Par ailleurs, une action particulière a été réalisée afin de renforcer la sécurité de nos agents dans les services sociaux territorialisés recevant du public.

Enfin, l'opération de réhabilitation du collège des Milles Roches à Saint André a été largement engagée avec un effort particulier pour améliorer en profondeur le confort thermique et la consommation énergétique de ce bâtiment scolaire.

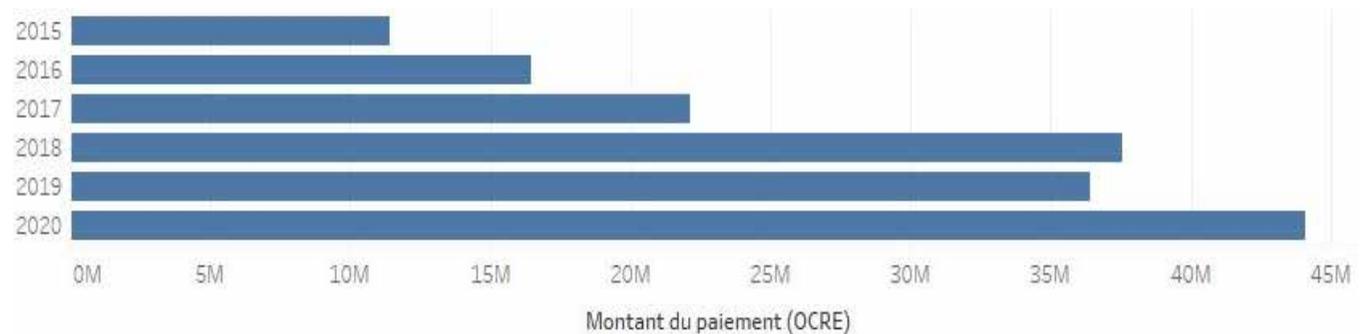
En complément, la Direction conduit des opérations destinées à moderniser le patrimoine de la collectivité à portée touristique. Ainsi, les travaux de rénovation du village Corail se sont poursuivis et ils ont permis la mise à disposition d'équipements modernes et adaptés à l'accueil des familles.

L'opération de reconstruction totale du gîte du volcan (investissement de 10 millions d'euros) a fait l'objet d'un lancement officiel.

CHIFFRES-CLÉS

- **Augmentation de 22 % en investissement malgré la crise COVID** : 42 M€ en 2019 à 52 M€ en 2020
- Nombre de sites d'accueils départementaux ayant faits l'objet d'amélioration des conditions de travail et de sécurité des agents : 19
- Nombre d'entreprises ayant travaillé pour la collectivité sur l'année 2020 : 560 dont, **308 pendant la période de confinement**.
- **Nombre de masques produits en interne (DEFI) : 84 000**
- **Délai moyen de paiement pendant le confinement : 22 jours**

Evolution de l'investissement depuis 2015 : Accélération entre 2017 et 2020





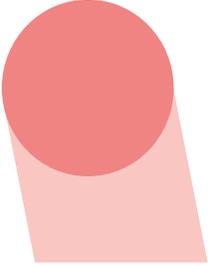
LES RESSOURCES

Dans le cadre de l'axe stratégique départemental visant à renforcer l'intelligence institutionnelle de la collectivité, les directions du pôle Ressources sont structurées autour d'un socle de valeurs et principes communs intégrant les orientations et objectifs suivants :

- **la maîtrise et la gestion prévisionnelle des ressources du Département**, dans un environnement marqué par le contexte de crise économique et sociale aigue ;
- **la réactivité et la qualité du service rendu aux directions et services du Département**, et à travers elle à l'ensemble des usagers du service public départemental ;
- **la sécurisation et la traçabilité des procédures**, de manière graduée en fonction d'une approche différenciée par l'appréciation des risques;
- **le renforcement des compétences et la modernisation des outils de l'administration départementale**, de manière à maintenir sa capacité d'adaptation et d'innovation face des enjeux de gestion et de politiques publiques fortement évolutifs ;
- **le souci de la qualité de vie au travail** pour l'ensemble des agents à travers l'affectation de ressources en cohérence avec les missions et les métiers exercés ;
- **l'inscription volontariste dans une logique de développement durable de la Collectivité**, consubstantielle à la gestion raisonnée des ressources disponibles.

Dans un contexte 2020 hors-norme, ces principes d'action ont notamment permis la **consolidation de la situation financière de la Collectivité** – ces **marges de manœuvres** ayant rendu possible le déploiement du pacte d'urgence sanitaire et sociale puis du plan de relance économique et social – la **redynamisation de la commande publique départementale** et notamment de son volet d'insertion, **l'amélioration de notre délai de paiement, l'accélération de la digitalisation et dématérialisation de l'administration départementale** en réponse notamment aux défis de la crise sanitaire, et la **poursuite des chantiers d'intelligence institutionnelle** dont en premier lieu celui de la **certification des comptes de l'institution**.

69
M€



La commande publique

Soutenir les entreprises, notamment les TPE

Faciliter l'accès aux entreprises des TPE-PME

Partenaire de la stratégie du bon achat (SBA), le Département est déjà engagé dans une démarche de simplification de ses procédures d'achat, de transparence et d'accompagnement pour faciliter l'accès à la commande public des entreprises de La Réunion. Par bien des aspects, notre collectivité est même en pointe ou exemplaire, en termes de délais de paiement ou d'allotissement des marchés. Dans cette perspective, le Département a agi en 2020 sur trois leviers : les avances versées aux entreprises retenues avant l'exécution du marché, les délais de paiement et les retenues de garantie après l'exécution du marché.

Le régime des avances a été simplifié et renforcé, avec un niveau d'avance fixé à 30 % pour tous les marchés. Pour les marchés inférieurs à 200 000 €, aucune garantie n'a été exigée. Pour les marchés supérieurs à 200 000 €, une partie des avances consenties a été versée sans garantie, dans la limite de 60 000 €.

Le délai de paiement est satisfaisant. Le Département est déjà l'une des collectivités de l'île qui paient le plus rapidement ses fournisseurs. Des progrès sont néanmoins encore possibles dans le déroulement de nos procédures internes comme dans les échanges avec la paierie départementale. Le délai global de paiement pour 2020 est de 28,2 jours.

Une gestion des retenues de garanties favorable aux entreprises. Les retenues de garanties peuvent peser sur la trésorerie des petites entreprises. En 2020, le niveau de la retenue de garantie est restée à 3 %. Elle a été supprimée pour les marchés inférieurs à 90 000 €, dans la mesure où il s'agit de marchés simples à exécuter.

La commande publique départementale profite essentiellement aux entreprises réunionnaises qui sont en très grande majorité des TPE-PME. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance voté en juillet 2020, les services ont rencontré les entreprises, à l'occasion des journées départementales de la commande publique organisées dans chaque microrégion (Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre et Bras-Panon). 80 entreprises ont ainsi eu accès à la programmation des achats départementaux, à une présentation de la plateforme de dématérialisation et des modalités de réponse simplifiée aux marchés publics départementaux.

CHIFFRES-CLÉS

Répartition des montants de la commande publique départementale entre les entreprises réunionnaises et les entreprises extérieures

- **Commande publique réalisée à La Réunion : 93 %** des entreprises pour un montant TTC de **139,31 M€** ;
- **Commande publique réalisée à l'extérieur de La Réunion : 7 %** des entreprises pour un montant TTC de **10,41 M€**.

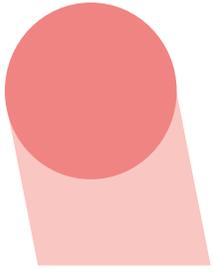
Renforcer l'effet levier investissement/insertion

Afin de promouvoir l'insertion des publics en difficulté et éloignés de l'emploi, le Conseil départemental a décidé en début de mandature, que les marchés publics départementaux permettraient de réaliser au moins 20 000 heures d'insertion en 2020.

Pour atteindre cet objectif, une convention a été signée avec Pôle emploi qui s'est ainsi engagé, à accompagner à la fois les publics potentiellement concernés par les clauses d'insertion (plan de formation adapté) et les entreprises (aide au recrutement des personnes éligibles à la clause d'insertion).

CHIFFRES-CLÉS

- **37 402 heures d'insertion** (+84 % par rapport à l'objectif de la mandature) incluses dans les marchés départementaux.
- **Les marchés départementaux** ont permis de soutenir 2 229 ETP.



L'informatique

Accompagner les Directions Métiers

Le Département a connu une transition forcée vers le numérique dans la crise de 2020. La DEMS a obligatoirement fait preuve de résilience et d'un accompagnement accru pour permettre une bascule rapide et presque immédiate vers la continuité de service nécessaire pour toutes les directions.

CHIFFRES-CLÉS

3 Grands projets préparés en 2019 et déployés immédiatement en 2020 sur **30 Directions** et **1 500 agents** :

- Visioconférence,
- Bureaux à Distance et accès à distance,
- Dématérialisation de l'aide sociale (Multigest) : Plus de **100 000 documents** sont scannés et dématérialisés à la place de dossier papier. **232 agents formés** en TAS, PMI et ASA.

Assurer le support d'applications transverses

Le Département améliore le suivi et l'efficacité de son action, par l'utilisation d'outils transverses apportant de l'expertise fonctionnelle et de la méthode : AIRS, Solis, Nuxeo, le SIG. La DEMS répond aux sollicitations des agents, et les accompagne dans la maîtrise de ces outils (2 520 demandes de support ont été traitées, mise à jour applicatives, exploitation fonctionnelle, suivi et application des barèmes sociaux, déploiement de nouveaux services à la demande (SIG)).

Sécuriser le système d'information

20 % des rançongiciels en France ont touché les collectivités territoriales en 2020. Notre système d'information en 2018 faisait de nous une cible idéale. Sa sécurisation est un travail essentiel, notamment dans le cadre de la certification de nos comptes.

CHIFFRES-CLÉS

2 incidents ont été répertoriés en 2020 et gérés avec maîtrise et sans dégât :

- 1 scan actif depuis les USA,
- Problème de corruption des boîtes mails sur Lotus latent depuis 2018, résolu.

Répondre à l'utilisation quotidienne du SI

Le délai moyen de réponse aux utilisateurs est en amélioration et la qualité de réponse toujours surveillée. Cela inclut les réponses aux petits incidents, autant que la mise en œuvre de

numéros verts en urgence, le déploiement de 200 bureaux à distance en une semaine ou le déblocage des aides APA et des chèques CESU en 3 jours.

CHIFFRES-CLÉS

- Délai moyen de réponse et résolution : **48 Heures** (cela inclut les questions complexes)
- Environ **20 000 interventions** résolues par an

Faciliter la communication interne et externe

Le principe du Système d'Information repose sur une bonne gestion des données et sur la bonne communication lorsqu'elle est nécessaire. L'interfaçage du SI du Département s'est accru avec des organismes tiers et des applications internes (20 % d'applications communicantes et de données échangées en plus (RH...), échanges facilités avec la CAF, la CDC...)

Remise à neuf de l'hémicycle et préparation d'un système de visioconférence global

Le Département a tenu les délais annoncés pour les travaux dans l'hémicycle et le travail d'ingénierie qui permet une optimisation des déplacements est construit avec une vraie démarche permettant d'arriver à un objectif ambitieux.

Parapheur électronique

Le Département entre dans la dématérialisation globale en montrant l'exemple dans toutes ses strates. L'étude et la validation du projet ayant eu lieu en 2020, la réalisation est en cours de finalisation sur les directions pilotes courant 2021.

Les finances

Optimiser les ressources financières

Maîtriser l'évolution du budget

2020 constitue le dernier exercice sur lequel le Département s'était engagé à limiter l'évolution annuelle de ses dépenses de fonctionnement à 1,32 %, dans le cadre du contrat dit « de Cahors » signé le 29 juin 2019. Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire COVID, l'Etat a suspendu l'application de ce contrat au titre de l'exercice 2020.

Hors crise sanitaire, le fait marquant de l'exercice 2020 en termes budgétaires et financiers tient à la **recentralisation au 1^{er} janvier 2020 du financement de l'allocation de RSA**. De 711 M€ mandatés en 2019, la dépense de RSA passe donc à 0 € en 2020.

Ce transfert significatif de la dépense a été accompagné, en contrepartie, d'une ponction pérenne sur les recettes départementales à hauteur du Droit à Compensation définitif de 639 M€ (moyenne des dépenses 2017 à 2019).

La recette **liée aux droits de consommation sur les tabacs** fait d'ailleurs partie des composantes du DAC. **Malgré une ponction de 22,57 % de la recette par l'Etat** à ce titre, les encaissements réels de l'exercice 2020 atteignent **228,3 M€**, dont 73,4 M€ sur le seul mois de décembre.

Ce niveau est exceptionnel en ce qu'il correspond à la dernière année d'augmentation du prix du paquet de cigarettes, et consécutivement aux dernières opportunités d'optimisation fiscale pour les opérateurs.

En matière de **frais financiers**, une opération de **désensibilisation des 2 derniers emprunts structurés** résiduels au sein du portefeuille départemental a pu être réalisée avec la SFIL, en **contrepartie d'un nouvel emprunt de 20 M€** à des conditions très attractives (**taux de 0,29 %**). Ainsi à fin 2020, **le coût de la dette se voit optimisé et le risque inhérent aux produits toxiques annihilé**.

Par ailleurs, ont également été **mobilisées sur l'exercice** aux meilleures conditions d'une part, une tranche de **20 M€** au titre de la convention pluriannuelle de financement (65 M€) établie auprès de la Banque Européenne d'Investissement en 2019 (**taux de 0,33 %**), d'autre part, une tranche de **15 M€ à taux zéro** auprès l'AFD dans le cadre d'une enveloppe globale contractualisée en 2020 à hauteur de 40 M€.

Équilibrer la structure financière

L'encours de la dette à fin 2020 progresse de façon maîtrisée par rapport à 2019, passant de **300 M€ à 313 M€**.

De même, le ratio de la dette par habitant demeure quasi stable à 362 € (**348 € en 2019**) et toujours bien en-dessous de la moyenne des départements de la strate (446 €/hab en 2019).

Le ratio d'**épargne brute triple en 2020** passant de 4,2% à 12,6% des recettes réelles de fonctionnement, et rejoint ainsi la moyenne des départements. La **capacité de désendettement** de la Collectivité (encours de dette/épargne brute) se **bonifie significativement** en 2020 avec un ratio de **2,5 années** (4,5 années en 2019), et se situe bien en-dessous de la moyenne de la strate (4,6 années selon les dernières données).

Contrôler l'exécution comptable

CHIFFRES-CLÉS

- **7 303** titres de recettes émis (Taux de rejet sur les titres : **4,03 %**)
- **65 881** mandats émis (Taux de rejets : **1,39 %**)
- Délai Global de Paiement 2020 : **28,2 jours**

Développer un contrôle interne comptable et financier

Le point fort 2020 de la démarche de certification des comptes et de celle induite de mise en œuvre d'un CICF (Contrôle Interne Comptable et Financier) est la **désignation du Commissaire aux Comptes (MAZARS-EXA) et du démarrage effectif et concret de sa mission dès le mois de septembre 2020, dans le cadre du bilan d'ouverture**.

L'important **travail de préparation et de conception du cadre du CICF** réalisé sur les exercices précédents et particulièrement en 2019, a ainsi pu être **valorisé et utilisé par le Professionnel du Chiffre**. Un **outil informatique spécifique au CICF** a également été identifié et acquis en 2020.

Les travaux d'examen des comptes 2020 sont en cours pour une première restitution par le Commissaire aux comptes dans le courant de l'année 2021.

Il s'agit d'une expérimentation nationale pour laquelle **le Département de La Réunion fait partie des collectivités françaises pilotes**.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA RÉUNION

La rédaction a été assurée par l'ensemble des services du Département sous la coordination de la Mission Pilotage, Performance et Modernisation.

Réalisation graphique : Antoine Clain (Direction de la Communication) • **Photos :** Bruno Bamba (Direction de la Communication)

